9

SUITE

DES

EXPÉRIENCES

FAITES

AVEC L'EAU MÉDICINALE.

AVERTISSEMENT.

L'INVENTEUR de l'Eau Médicinale ayant contracté avec le Public l'engagement de lui faire part des expériences qu'il a faitesde puis la publication de la premiere collection, il se hâte de le remplir.

C'est un service trop important pour l'humanité, pour qu'il ne témoigne pas de l'empressement à le rendre, sur-tout dans une circonstance où il paroît se former une espèce de ligue contre ce remede.

L'auteur, qui connoît les hommes, avoit bien senti que l'annonce des propriétés de l'Eau Médicinale, feroit naître contr'elle un préjugé tiré du grand nombre de maladies qu'elle guérit. Il s'est donc attaché à prouver la possibilité de ces effets, *pag. 15* de sa Préface, & cette preuve est demeurée sans réplique. Comme la simple possibilité prouvée ne servoit qu'à dissiper le préjugé dont on vient de parler, il a joint au raisonnement l'expérience qui seule est la maîtresse du genre-humain, qui subjuge les plus opiniâtres, & qui arrache, pour ainsi dire, la confiance, quoique ce sentiment soit le plus libre & le plus opposé à toute espèce d'empire.

La multitude de faits, dont le très-grand nombre est attesté par des personnes qui jouissent, à juste titre, de l'estime publique, a produit l'effet que l'expérience

produit toujours en pareils cas, la confiance & la joie d'avoir rencontré un ſecours de plus contre les maladies ſans nombre, qui affligent l'humanité.

Il paroît cependant que quelques perſonnes réſiſtent à l'expérience : ce ne peut être ſans doute qu'en la conteſtant, ou en produiſant une expérience contraire. Conteſter les faits contenus dans la premiere collection, ne pourroit venir que d'une mauvaiſe volonté, ou de la négligence à interroger ceux qui peuvent en atteſter la vérité, & qui ne diront certainement pas le pour & le contre. D'ailleurs, un ſeul fait douteux, ſur mille qui ne le ſont pas, ne pourroit effacer l'impreſſion qui réſulte de la vérité de ces derniers.

Allegue-t-on une expérience contraire ? Non. Les mal-voulans, quel que ſoit leur motif, font bien leurs efforts pour le perſuader ; mais aucun ne cite de faits qui prouvent le danger de l'Eau Médicinale : c'étoit cependant le ſeul moyen de détruire l'impreſſion qui réſulte de ceux qui en prouvent l'utilité & l'efficacité. A peine citent-ils une perſonne ou deux qui aient péri dans l'uſage de l'Eau Médicinale : encore ne craint-on pas de dire que ces exemples ne tiendront pas contre le plus léger examen. On ſçait & on a des preuves que l'accident de l'un ne vient que de l'imprudence du malade, qui, ſans conſulter ſa foibleſſe, en a pris beaucoup au-delà de la doſe preſcrite ; & pour l'autre, que ſa mort a une toute autre cauſe, qu'on ſçauroit indiquer au beſoin.

Ce qui doit tranquilliſer le Public, c'eſt que le ſage

& vigilant Magiſtrat qui préſide à la police de la Capitale, a commis un Inſpecteur de police, pour faire les informations les plus exactes ſur les plaintes qu'on pourroit former contre l'Eau Médicinale. Qu'on interroge l'un & l'autre, & ſi on ne veut pas en croire l'auteur, au moins ne ſuſpectera-t-on pas le témoignage de celui qui, chargé par état, de faire les perquiſitions les plus exactes, atteſtera que tout eſt en faveur de l'Eau Médicinale, & rien contr'elle. On dit, rien *contr'elle* ; parce qu'on ne fera pas l'honneur à un certain clabaudeur, qui nous entendra ſans doute, de compter ſon ſuffrage. Le nommer ſeroit le vouer à l'indignation publique. Mais l'auteur de l'Eau Médicinale ne ſçait que faire du bien, & s'il laiſſe échapper ici quelques plaintes, c'eſt encore ſon amour pour l'humanité, qui le fait gémir qu'il ſe trouve des perſonnes aſſez ennemies de leurs ſemblables, pour décrier par paſſion, un remede auſſi généralement utile.

Il vient de s'élever contre ce remede une voix qui, après avoir déclaré *qu'on pouvoit ſans danger en faire uſage*, ſemble ſe rétracter. Une lettre de M. Cadet, apothicaire, inſérée dans le journal de Paris, a ſurpris étrangement tous ceux qui avoient lu l'analyſe qu'il avoit faite de l'Eau Médicinale ; ils le ſont également qu'il ait fait parler M. Parmentier, ſans en avoir été chargé, & contre ſon intention. Du reſte, ſi on veut apprécier cette palinodie de M. Cadet, & connoître l'opinion publique, on n'a qu'a lire deux

lettres de madame la Baronne d'Eſpagnac, l'une à M. Cadet de Vaux, l'autre à M. Vicq d'Azyr, elles terminent cet avertiſſement.

On a répandu dans pluſieurs papiers publics, que l'Eau Médicinale étoit l'extrait de la gratiole ; dans d'autres, que ſi ce n'étoit pas la *gratiole*, celle-ci pouvoit en tenir lieu, & qu'elle étoit préférable pour les pauvres, à raiſon du bon marché.

La réponſe aux premiers a déjà été faite par l'auteur ; il a atteſté & il atteſte, qu'elle eſt *l'extrait ſimple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes*. Il a offert au Gouvernement l'acquiſition de ſon ſecret, il eſt donc très-aiſé de le mettre en défaut, ſi ſon aſſertion eſt fauſſe.

Quant aux ſeconds, on les défie d'opérer avec la gratiole les effets qu'opére l'Eau Médicinale : s'ils y réuſiſſent, l'auteur s'en réjouira, & jamais on ne l'entendra s'élever contre cette découverte. Il obſervera ſeulement à ces écrivains mal-intentionnés, qu'en faiſant entendre que la priſe d'une médecine eſt trop chere à 40 ſous, ils auroient dû ne pas omettre que très-ſouvent il n'en faut qu'une, & par conſéquent que la guériſon n'eſt pas chere.

D'ailleurs l'auteur ayant employé vingt-cinq à trente ans à faire & à perfectionner cette découverte, n'eſt-il pas juſte qu'il trouve une reſſource dans ſa vieilleſſe, & qu'une découverte, ſuivie de ſuccès auſſi nombreux, auſſi précieux à l'humanité, lui procure

cure un juſte dédommagement de ſes dépenſes & de ſes travaux? L'offre qu'il a faite au Gouvernement d'acheter ſon ſecret, prouve le deſir qu'il a de rendre ſon remede plus commun & moins diſpendieux.

Sans doute le Gouvernement a voulu attendre qu'une expérience, réitérée aſſez ſouvent pour conſtater l'efficacité du remede, lui prouvât qu'il ne ſeroit pas expoſé à employer les deniers publics à l'acquiſition d'une choſe inutile. Voilà ſans doute une réponſe ſuffiſante pour ceux qui trouvent le prix trop cher.

L'auteur a encore à répondre à une objection plus impoſante par l'eſpèce d'autorité dont ſont dépoſitaires ceux qui la forment, que par les moyens ſur leſquels elle eſt appuyée.

Il exiſte, dit-on, une Société de Médecine, établie par Lettres-Patentes, & chargée d'examiner tous les remedes nouveaux, & dont la ſanction eſt néceſſaire pour que le débit en ſoit autoriſé. Elle s'engage à garder le ſecret. Pourquoi l'inventeur de l'Eau Médicinale ne ſe conforme-t-il pas à ce qui eſt preſcrit par les Lettres-Patentes?

Les citoyens de tous les états, qui ont éprouvé les effets ſalutaires de l'Eau Médicinale, ont déjà répondu pour l'auteur; ils ont demandé s'il peut exiſter une loi qui condamne un malade à n'employer que les remedes déja connus; & ſi, lorſqu'il eſt convaincu de leur inſuffiſance, & même de leur nullité, il n'eſt pas de droit naturel qu'il ait recours

à un remede dont il a vu ou déjà éprouvé perſonnellement l'efficacité ? Enfin, ſi ce droit une fois reconnu, n'emporte pas celui de la diſtribution ; car permettre de faire uſage d'un remede, & en défendre la diſtribution, ſont choſes contradictoires. On n'a rien répondu à une ſi importante queſtion.

On ne croira pas ſans doute avoir fait une réponſe ſatisfaiſante, en diſant, que c'eſt à l'auteur à leur en faciliter l'acquiſition, en découvrant ſon ſecret ; car la prohibition ſeroit une peine qui, en paroiſſant être infligée à l'auteur, ne feroit de mal réel qu'aux citoyens à qui le remede pourroit ſauver la vie, ou épargner des douleurs très-aigues.

On ne croira pas non plus avoir fait une meilleure réponſe, en diſant que l'auteur peut compter ſur le ſecret. On ne connoît de ſecret bien gardé que celui de la confeſſion : ſoit motif de religion, ſoit crainte des peines graves prononcées contre le violateur du ſecret, ſoit auſſi raiſon plus profonde & tenant davantage à l'économie de la religion catholique, & à la Providence qui veille ſur elle, ce ſecret eſt bien gardé : au moins il eſt très-peu violé, c'eſt un fait reconnu. Mais qui eſt ce qui garantit le ſecret promis ſur la compoſition des remedes ? On en demande pardon à ceux des membres de la Société, qui ſont ſi jaloux de l'exercice de l'autorité que leur confie les Lettres-Patentes ; ſi on témoigne quelque défiance, ce n'eſt certainement pas dans le deſſein de les offenſer,

ſer : ils le ſçavent comme nous, que la confiance ne ſe commande pas.

Mais indépendamment de ces réflexions que font tous ceux qui deſirent continuer l'uſage de l'Eau Médicinale, parce qu'ils en ont toujours éprouvé du ſoulagement, ne pourroit-on pas dire que l'eſprit des Lettres-Patentes n'a pas été de prohiber toute eſpèce de diſtribution, qui n'auroit pas l'attache de la Société?

En effet, prendre à la lettre cette prohibition, c'eſt annoncer à ceux qui ſeroient tentés de faire quelque découverte utile pour la médecine, qu'ils doivent y renoncer. Qu'on peſe cette obſervation, & on en ſentira la vérité. Pour faire une découverte en médecine, ou bien pour connoître qu'une plante a des propriétés capables d'opérer la guériſon d'une maladie, il eſt néceſſaire de faire des expériences. Cependant toute expérience eſt prohibée lorſqu'elle n'eſt pas approuvée par la Société. Il faut donc que tous ceux qui veulent faire des expériences, en demandent la permiſſion. Mais pour ſe porter à cette démarche, il faut déjà avoir quelques preuves du ſuccès, ou autrement quelques expériences. Voilà donc au moins de premières tentatives faites ſur quelques individus, ſans l'attache de la Société. Dès-lors, où il faut dire que la prohibition n'eſt pas générale, ou qu'elle ſeroit une défenſe de faire de nouvelles découvertes dans les ſimples.

Si la prohibition n'eſt pas générale, quel ſera le terme qu'on donnera à celui qui aura fait la découverte,

certe, pour en faire part à la Société ? Ce terme ſera-t il arbitraire ? Et ne pourra-t-il pas y avoir telle circonſtance capable de ſuppléer à l'examen de la Société ? Par exemple, s'il ſe trouve des milliers de faits tous bien prouvés en faveur du remede, & qu'on n'en cite aucun qui dépoſe contre, à quoi peut ſervir alors l'examen de la Société ? A quoi même peut ſervir ſon avis ? Les expériences conſtatées n'en diſent t elles pas plus que l'opinion de trois Médecins, leſquels ne connoîtront pas la plante, & ſeront obligés eux-mêmes de s'en rapporter aux expériences faites par l'auteur. Dira-t-on qu'ils en feront faire l'analyſe ? On peut la faire ſans eux. Et ſi elle eſt faite, que diront-ils de nouveau ? Encore s'ils pouvoient garantir l'exactitude dans le débit : mais ils viennent de déclarer, comme ſi on ne le ſçavoit pas bien, qu'ils ne garantiſſent que ce qu'ils ont eu entre les mains. Alors, que nous garantiſſent-ils donc ? S'ils ne garantiſſent rien, cette formalité à laquelle on aſſujettit les inventeurs, n'eſt donc qu'une eſpèce de ſervitude onéreuſe pour eux, nuiſible au Public, qui court le riſque d'être privé des découvertes que ces entraves empêcheront néceſſairement.

Ces obſervations pourroient être pouſſées plus loin ; mais elles doivent paroître ſuffiſantes pour juſtifier la diſtribution de l'Eau Médicinale.

L'auteur, dans l'expoſé des faits dont il produit les certificats, avoit cru néceſſaire de citer les Médecins qui avoient vu les malades, & dont les trai-

temens

temens n'avoient pas réuſſi à leur procurer la ſanté : Cela paroiſſoit néceſſaire pour conſtater davantage l'utilité & l'efficacité du remede. Cependant, comme ſon deſſein n'eſt pas d'indiſpoſer le public contre les Médecins, dont la profeſſion & les travaux méritent de la reconnoiſſance, mais au contraire de leur fournir un remede de plus, qui, employé avec toutes les connoiſſances de leur art, aura des effets bien plus étendus & plus sûrs; il ſupprimera dorénavant les noms des perſonnes de l'art, qui n'auront pas conſenti à être nommées.

Peut-être trouvera-t-on que ce nouveau recueil d'expériences n'eſt pas aſſez fourni. Il eſt important que ceux qui deſirent un plus grand nombre d'expériences, ſe rappellent, 1°. ce qu'on a déja dit dans le premier recueil, que beaucoup de malades de l'un & l'autre ſexe, peu curieux qu'on ſçache qu'ils ont été attaqués de certaines maladies, refuſent des certificats, & ne permettent pas même qu'on les cite. Cette délicateſſe, qu'on n'a garde de blâmer, prive d'une très-grande partie des certificats qui rendroient plus conſtantes les propriétés de l'Eau Médicinale; 2°, que la première partie ayant paru en Mars, on n'a ici que les expériences de cinq à ſix mois; 3°, qu'on n'a pas eu le temps de recevoir ceux des provinces éloignées; 4°, qu'il n'eſt pas aiſé d'en avoir des pauvres qui, quand ils ſont guéris, ne reparoiſſent plus. Le temps ſuppléera à tout, en ne négligeant pas de ſe procurer les certificats des perſonnes

ſonnes aſſez courageuſes & aſſez amies de l'humanité, pour ne pas les refuſer, on formera un recueil capable de réduire les plus incrédules.

Comme parmi les détracteurs de l'Eau Médicinale, il y en a qui ont pouſſé l'injuſtice & la paſſion juſqu'à avancer qu'elle étoit un poiſon. L'auteur ne croit pas devoir ſe contenter d'y oppoſer le grand nombre d'heureux effets qu'elle a opérés; parce qu'on pourroit lui dire qu'il y a des ſimples ou autres ſubſtances qui, ſeules, ſont un poiſon actif, & mêlées avec d'autres extraits, produiſent des effets ſalutaires. Il aſſure donc ici non-ſeulement qu'elle n'eſt point un poiſon, mais encore qu'elle eſt un contre-poiſon très-puiſſant; & cette aſſertion, il l'appuye de deux expériences bien capables de fixer pour toujours le jugement du Public ſur une imputation auſſi grave.

La premiere ſe trouve, *pag. 76, n°. 81* de la premiere collection. Il s'y agit de deux enfans empoiſonnés par une forte doſe de verd-de-gris, leſquels ont été guéris en vingt quatre heures.

La ſeconde expérience a été faite en 1780. Le nommé Dubois, maître jardinier, vendant vin, rue & vis-à-vis St. Victor, ſa femme, ſes enfans & ſes domeſtiques eurent le malheur d'être victimes des empoiſonneurs publics qui s'étoient répandus à Paris & dans les Provinces. Quelques-uns de ces ſcelerats étant entrés chez ce jardinier, pour y faire ce qu'ils appelloient un *écot*, jetterent du poiſon ſur un plat de viande. Quand ils ſe furent retirés, Dubois & toute ſa famille

famille mangerent de ce plat qui leur étoit reſté : Ils ne tarderent pas à reſſentir les effets du poiſon. Malgré les ſecours qu'on leur donna, ils tomberent dans un état de langueur accompagné de ſyncopes preſque continuelles. On leur conſeilla l'Eau Médicinale : quelques priſes firent ceſſer tous les accidens & rétablirent en peu de temps leur ſanté.

Dubois & ſa femme ont conſigné ce fait dans un Mémoire qu'ils ont préſenté à M. le Lieutenant de Police.

L'auteur a entre les mains deux certificats d'un célèbre Médecin de la Faculté de Paris, qui, après avoir pris de l'Eau Médicinale à différentes fois, a déclaré qu'elle étoit un excellent ſtomachique, & qu'elle l'avoit bien purgé ſans tranchée & ſans aucune irritation. Il n'a pas permiſſion de le nommer ni de produire les certificats : ainſi on s'en abſtiendra.

Il eſpere que tant d'expériences ſi bien conſtatées, feront enfin ceſſer les préventions, & que les Médecins convaincus de la bonté de ce remede, l'employeront avec autant de ſecurité, que ceux qu'ils font prendre chez les Apothicaires, & qu'ils le rendront encore plus précieux & plus utile par leurs conſeils, & par l'étude qu'ils feront de ſes propriétés & de ſes effets.

Si les Médecins doivent montrer de la conſtance à réſiſter à l'empyriſme, l'auteur, qui eſt certain, autant qu'on peut l'être, de l'excellence de ſon remede, ne doit pas montrer moins de fermeté à lutter

contre

contre les préjugés, & à faire les plus grands efforts pour faire jouir ſes ſemblables d'un des plus beaux preſens que la Providence ait offert aux hommes depuis pluſieurs ſiécles.

LETTRE de Madame la Baronne d'Eſpagnac à M. Vicq-d'Azyr, Secrétaire perpétuel de la Société Royale de Médecine, du 13 Août 1783.

MONSIEUR, comme je ſuis bien perſuadée que c'eſt dans de bonnes vues que la Société Royale de Médecine a voulu exciter de la défiance dans le public touchant l'Eau Médicinale ; je ſuis bien aiſe de contribuer autant qu'il eſt en moi à faire connoître un remede dont je me ſers depuis huit ans avec ſuccès. Je conviens que ſon uſage doit être ſoumis aux lumieres des gens de l'art, & c'eſt dans cette intention que Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier & moi en fîmes faire l'analyſe par MM. Cadet & Parmentier : ils nous aſſurerent, comme ils l'ont mis dans leur rapport, que le remede ne leur avoit préſenté dans la décompoſition *aucunes ſubſtances dangereuſes, & que nous pouvions continuer de nous en ſervir avec la plus grande confiance.* Depuis ce temps M. Cadet m'a adreſſé lui-même des perſonnes qu'il avoit encouragé à ſe ſervir de ce remede, en leur aſſurant qu'il en avoit vu de bons effets. D'après cette conduite de ſa part, j'ai lieu d'être ſurpriſe de la lettre qu'il a fait inſérer dans le journal de Paris du 7 de ce mois. Le manuſcrit de ſon rapport exiſte ; il étoit libre quand il l'a fait, ainſi il eſt difficile d'entendre ce qu'il veut dire, quand il ſe plaint qu'on a abuſé de ſon nom. La réputation de M. Cadet, comme Chymiſte & comme honnête homme, nous avoit fait croire que nous ne pouvions pas choiſir un meilleur garant ; où en ſeroit-on, ſi ſur des matieres auſſi importantes on devoit s'attendre à trouver chez la même perſonne deux opinions, l'une pour le public & l'autre pour le particulier ? La mienne, Monſieur, me paroît juſtifiée par la ſanté dont je jouis depuis que je fais uſage de l'Eau Médicinale. Pluſieurs perſonnes qui s'en trouvent très-bien, ainſi que moi, deſireroient qu'elle fût autoriſée, étant perſuadés que ce ſeroit un avantage pour l'humanité

manité que l'uſage de ce ſpécifique contre pluſieurs maladies. J'eſpere de votre honnêteté, Monſieur, que vous voudrez bien m'indiquer quelques moyens d'obtenir la ſanction d'un remede auſſi utile. Rien ne pourra égaler ma reconnoiſſance que les ſentimens d'eſtime avec leſquels j'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c. *Signé*, la Baronne D'ESPAGNAC.

Cette Lettre eſt reſtée ſans réponſe.

Lettre de M. Cadet de Vaux, Apothicaire, rue Saint-Antoine, à Madame la Baronne d'Eſpagnac.

Paris, le 13 Août 1783.

Madame la Baronne, je ſuis ſeul coupable, dans l'affaire de l'Eau Médicinale; & ſi mon frere n'eût pas réclamé, en ſon propre & privé nom, je l'euſſe fait au mien, parce que je ſçavois que l'*Académie, la Société & les Médecins en général, ne jettoient tous qu'un cri contre l'analyſe faite* par M. Parmentier & mon frere, & que je ſouffrois impatiemment d'en être ſuppoſé l'auteur. La lettre n'a pas été communiquée à M. Parmentier; mais il m'avoit fait part, dans le temps, du regret qu'il avoit de voir ſon nom affiché & diſtribué au coin des rues : ils ne ſçavent pas à quel dégré ils ont été compromis par leur condeſcendance, ou plutôt par l'abus qu'on en a fait; leur analyſe, qui n'étoit que négative, a été dépoſée chez un Notaire à leur inſçu; on en a fait une piece de notoriété, on l'a imprimée ſans leur attache. Je ſçavois bien que vous protegiez ce remede; mais j'étois auſſi bien convaincu que la réputation de mon frere & de M. Parmentier, vous étoit plus chere. Un Charlatan n'a rien à perdre; ces deux Meſſieurs ne ſont pas dans ce cas, ils ont une réputation à conſerver; & tel homme l'a perdue ſans reſſource, pour avoir été le fauteur des hommes à ſecret. Du reſte, j'ai fait part à Monſieur Lenoir de la publicité de cette réclamation, qui a été précédée comme vous avez dû le voir de celle de la Société.

Je me ſuis empreſſé de vous faire connoître les motifs de ma juſtification, convaincu que vous ne pourriez qu'applaudir aux motifs

motifs de ma conduite, qui étoient l'honneur de mon frere, de mon corps, & le mien. Je ſuis avec un profond reſpect, Madame la Baronne, votre très-humble ſerviteur. *Signé*, CADET DE VAUX.

Lettre de Madame la Baronne d'Eſpagnac à M. Cadet de Vaux, Apothicaire.

Du 6 Septembre.

Je ſuis bien éloigné, Monſieur, d'applaudir à la fauſſe démarche dans laquelle vous avez engagé M. votre frere : vous avez compromis ſa réputation & ſon honneur, par la lettre que vous l'avez engagé à rendre publique. Le compte qu'il avoit rendu du réſultat de l'Analyſe de l'Eau Médicinale, n'étoit que l'expoſé vrai & exact de ce qu'il avoit découvert. Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier deſiroit ſçavoir, *ſi l'Eau Médicinale, des effets de laquelle elle étoit contente, ne contenoit point de mineraux & autres ſubſtances contraires à la ſanté.* M. votre frere, d'après l'analyſe, répond que le remede dont il s'agit *ne renferme rien de métallique, ni de corroſif*, & que, *ſi Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier eſt contente de ſes effets, ainſi qu'elle l'aſſure, elle peut continuer D'EN USER AVEC LA PLUS GRANDE CONFIANCE.* On ne peut rien de plus précis que la queſtion ; *y a-t-il des minéraux ou des ſubſtances contraires à la ſanté ?* La réponſe l'eſt également, ſur-tout quand elle eſt rapprochée de la queſtion. *Le remede ne renferme rien de métallique*, voilà pour la premiere partie de la queſtion ; *ni de corroſif*, voilà pour la deuxieme ; & ce qui leve toute équivoque, c'eſt ce qui ſuit : *elle peut continuer d'en uſer avec la plus grande confiance.*

Comment M. votre frere a-t-il pu dire depuis dans la lettre inſérée au Journal, que *l'Eau Médicinale pouvoit être ſoupçonnée de tenir en diſſolution les principes extractifs de plantes au moins ſuſpectes ;* c'eſt ſans doute pour ſauver cette contradiction qu'il s'eſt rendu coupable d'une infidélité bien repréhenſible, en retranchant une partie de la queſtion propoſée par Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier. *Cette demande, dit-il, ſe bornoit à*

s'aſſurer

s'assurer s'il existoit, ou non, une substance métallique : il sçavoit bien cependant que la question portoit, *ou autres substances contraires à la santé.* Jugez à présent, Monsieur, si j'ai raison de dire que vous avez engagé M. votre frere, non pas simplement à une palinodie qui le compromet, mais encore à une infidélité qui lui fait le plus grand tort, dans l'esprit des gens honnêtes. Vous dites, Monsieur, que vous êtes *seul coupable* dans cette affaire; vous ne pensiez pas, sans doute, que cet aveu auroit des suites aussi fâcheuses pour vous : je vous conseille, Monsieur, de ne pas vous charger d'une pareille iniquité; laissez porter le fardeau à celui qui est le vrai coupable, car M. votre frere ne se lavera jamais d'un pareil procédé : c'est contre sa conscience qu'il a inspiré de la défiance sur l'Eau Médicinale, puisqu'il a écrit depuis la publication de la collection des expériences, une lettre dans laquelle il dit (*), *qu'il se réjouit de voir une ressource de plus aux maux de l'humanité.*

Ni lui, ni vous, Monsieur, n'êtes point excusés, par ce que vous dites que *l'Academie, la Société & les Médecins en général, ne jettoient tous qu'un cri contre l'analyse.* Si la vérité avoit dicté à M. votre frere l'exposé de cette analyse, rien ne devoit l'engager à s'en départir; & s'il y avoit eu de l'erreur dans son résultat, il devoit l'avouer simplement & sans détours, & ne pas avoir recours à un moyen aussi odieux, que celui de tronquer la question proposée par Madame la Marquise de l'Escalopier.

Ainsi, Monsieur, nous sçavons à présent le vrai motif de la palinodie de M. votre frere. Ce n'est pas l'amour du vrai, ni de l'humanité, c'est la crainte de déplaire aux Médecins. Vous nous avez donné dans cet aveu le contre-poison de cette rétractation. Il faut que les Médecins soient bien rédoutables, puisqu'ils inspirent la terreur, au point de faire manquer à la vérité, à l'honneur & à la bonne foi. Je ne sçais si les Médecins seront fort satisfaits de cet aveu : au moins je suis bien sûr, pour quelques-

(*) Lettre à M. Polliffard, du 20 Mai 1783.

uns

uns qu'ils ſont très-mécontens qu'on les mette en jeu, & s'il y a des Médecins ennemis juſqu'à la fureur de l'Eau Médicinale ; beaucoup d'autres plus vrais leur ont ſoutenu en face qu'on ne pouvoit conteſter les effets bienfaiſans de ce remede : & dans la Société de Médecine, qui eſt plus intéreſſée à en empêcher le débit, pluſieurs n'y trouvent d'autres inconvéniens que le ſecret gardé vis-à-vis d'eux ſur la plante dont l'Eau Médicinale eſt extraite.

Je ne dois pas vous laiſſer ignorer, Monſieur, que j'ai été étrangement ſurpris que M. votre frere ait fait parler M. Parmentier dans ſa palinodie. *Nous croyons devoir ne pas laiſſer ſubſiſter*..... C'eſt encore un faux bien marqué, parce que M. Parmentier n'a jamais donné pouvoir de parler en ſon nom, & encore moins de le faire recourir à des moyens auſſi peu honnêtes, que ceux qu'on a employés ; je ſçais qu'il en eſt très-griévement bleſſé ; il n'auroit jamais permis qu'on jetta le moindre ſoupçon ſur la fidélité des diſtributeurs de l'Eau Médicinale. M. votre frere a fait un injure grave au citoyen honnête & vertueux, qui eſt dépoſitaire de cette Eau. Il ſçait très-bien que la diſtribution ne s'en fait que chez l'auteur en Province, & à Paris chez un de ſes amis : lequel par reconnoiſſance & par l'intérêt de l'humanité, s'eſt chargé de la diſtribution. C'eſt donc de ſa part une injure grave contre ce citoyen, que la précaution qu'il a priſe d'avertir *qu'il ne garantiſſoit pas le remede que l'on prend chez les diſtributeurs*. Je ne crois pas que M. votre frere veuille le diſputer en honnêteté, en probité, & en vertus, avec ce citoyen recommandable : je n'ai pu que reſſentir de l'indignation de le voir ainſi traité, ſans néceſſité ; car à quels propos prendre une telle précaution ? Y a-t-il la moindre vraiſemblance que l'analyſe d'un remede ſoit regardée comme une annonce *qu'on ne peut compter ſur l'exactitude de tous les diſtributeurs ?* C'eſt donc dire une injure, pour avoir le plaiſir d'injurier.

Vous avez raiſon, Monſieur, de dire que je prends intérêt à la réputation de M. votre frere ; c'eſt pour cette raiſon, que j'ai été révoltée de la lettre qu'il a rendue publique, & que

je vous ai fait part des réflexions qu'elle m'a fait naître.

La protection que vous dites que je donne à l'eau Médicinale, n'eſt pas chez moi l'effet de l'enthouſiaſme; elle eſt l'effet des nombreux ſuccès qu'elle a eus ſous mes yeux, & de la collection des expériences faites & atteſtées par des perſonnes diſtinguées par leur mérite & leurs vertus ſociales. Quoiqu'en diſent ceux qui voyent avec peine ces ſuccès ; ils ne perſuaderont jamais que des milliers de perſonnes, dont les uns ont eu la goutte la plus douloureuſe ; d'autres des dartres, ceux-ci des plaies ſcorbutiques, invétérées, avec inflammation, &c. ils ne perſuaderont, dis-je, jamais, que toutes ces perſonnes ſe ſoient accordées à dire qu'elles ont été guéries, ſi effectivement elles ne l'ont pas été. J'ai l'honneur, &c. BERGER, Baronne D'ESPAGNAC.

*Lettre de M. Huſſon, ancien Officier au ſervice de S. M. T. C., Auteur de la découverte de l'*EAU MÉDICINALE, *adreſſée aux Auteurs du Journal en réponſe aux Obſervations de M. Petitfils, ci-devant Médecin des troupes du Roi en Corſe, actuellement Médecin-Adjoint de l'Hôpital Militaire de Sedan, inſérée le 15 Mai dernier dans cet Ouvrage périodique.*

Meſſieurs, ſi l'on en croit M. Petitfils, le végétal qui enferme l'*Eau Médicinale*, eſt la gratiole, qu'on infuſe dans du vin d'Eſpagne. *La preuve de cette aſſertion*, dit-il, *eſt qu'ayant fait infuſer dans de l'eau-de-vie une quantité déterminée de gratiole, j'ai obtenu une eſpece d'eau-de-vie allemande que j'ai employée avec ſuccès pour différens Malades, & dans les cas où j'avois beſoin d'évacuations abondantes & d'inciſer fortement.* Les propriétés de la gratiole ſe bornent à évacuer les humeurs aqueuſes rebelles & les bilieuſes des parties les plus éloignées, tant par haut que par bas. On peut l'employer dans l'hydropiſie, la jauniſſe, & les autres maladies de ce genre. Elle expulſe du corps les vers & la vermine ; mais il faut la corriger avec la canelle, la ſemence d'anis, la réglisſe, &c. M. Chomel conſeille de ne ſe ſervir des feuilles de cette

plante

plante, qui purgent violemment par haut & par bas, que pour des corps robuſtes. Il ajoute qu'il a vu des perſonnes délicates ſouffrir des tranchées & des ſuperpurgations dangereuſes pour en avoir uſé inconſidérément.

Il ne faut que comparer les propriétés de la gratiole avec celles de l'*Eau Médicinale*, qui ont donné lieu à ma brochure (1), pour être aſſuré que cette eau n'en eſt point extraite. M. Petitfils tâche de perſuader que, par une mauvaiſe adminiſtration, *pluſieurs en ont été les triſtes victimes.*

Je ne rapporterai que trois faits, pour prouver qu'il ne peut y en avoir eu.

Un Militaire diſtingué, Chevalier de Saint-Louis, Major au Corps Royal de l'Artillerie, vint réſider à Sedan, en 1777, en qualité de Commandant de l'Artillerie de cette ville. Depuis ſeize ans, il étoit attaqué de la maladie hypocondriaque, d'obſtructions, d'une chûte de fondement, d'hémorroïdes internes & externes; il étoit dans un maraſme effrayant; il fut ſix fois aux eaux, par ordonnance des Médecins, ſans avoir éprouvé de ſoulagement. La nouveauté le détermina à faire uſage de l'*Eau Médicinale* : les hémorroïdes diſparurent, le fondement reprit ſon ſiege, les obſtructions furent levées, l'atrabile fut évacuée, il reprit de l'embonpoint.

Ami de l'humanité, il eſſaya lui-même les effets que pouvoit produire une forte doſe de cette eau; il en prit ſix gros; il fut beaucoup purgé par haut & par bas, ſans tranchées, ni douleurs; quatre jours après, il fit à pied une promenade de trois lieues.

Il alla paſſer quelques mois à Metz; il m'écrivit qu'il avoit encore fait ſur lui-même un ſecond eſſai pareil au premier; que je pouvois être aſſuré qu'une forte doſe d'*Eau Médicinale* ne ſçauroit avoir de mauvaiſes ſuites; qu'il ſe portoit à merveille.

---

(1) Elle a pour titre : *Récit hiſtorique de la découverte, du progrès & de la publicité de* l'EAU MÉDICINALE, &c. *in*-8°. de 104 pages.

Madame ſa ſœur, qui réſide à une lieue de Metz, donna ſix gros d'*Eau Médicinale* à une payſanne qui, depuis long-temps, avoit aux deux bras, depuis l'épaule juſqu'au bout des doigts, une dartre ou lepre qui, par ſa couleur, ſon épaiſſeur, reſſembloit à une écorce d'arbre, & l'empêchoit de vaquer aux travaux ruſtiques. Elle lui recommanda d'en prendre la moitié en une fois, & l'autre huit jours après. La payſanne, de retour à ſon village, conſidérant le petit volume de la liqueur, prit le tout: elle fut travaillée, pendant quatre jours, d'évacuations par haut & par bas; dix jours après, elle alla remercier Madame de Lory, qui lui demanda ſi elle avoit pris en deux fois ce qu'elle lui avoit donné. *J'ai tout pris en une*, répondit la payſanne: *voyez, Madame*, ajouta-t-elle en découvrant ſes bras, *j'en ſuis guérie.*

Il réſulte de ces trois expériences que cette Eau, priſe à fortes doſes, n'occaſionne point de ſuperpurgations dangereuſes.

Il y a neuf ans qu'une pauvre femme, le quatrieme jour de ſes couches, ſe trouva fort incommodée d'une chûte de matrice groſſe comme une bouteille de pinte; ſes cuiſſes, ſes jambes étoient enflées & rouges. Elle étoit abandonnée; on lui fit prendre trois gros d'*Eau Médicinale;* huit heures après, la matrice rentra comme un trait d'arbalêtre; en vingt-quatre heures, l'enflure, la rougeur des cuiſſes & des jambes diſparurent. L'*eſpece d'eau-de-vie allemande* de M. Petitfils opere-t-elle de pareilles guériſons, & en auſſi peu de temps?

Ce Médecin, dont la charité eſt extrême, pour prévenir le Public contre les prétendus mauvais effets de l'*Eau Médicinale*, *par des vomiſſemens ſi long-temps ſoutenus*, avance que *pluſieurs en ont été les victimes.* Quelques recherches qu'il puiſſe faire, je lui porte le défi d'en produire.

Tous ces fâcheux événemens, dit-il, ſont arrivés, parce qu'il ſuppoſe gratuitement que je n'ai pas *la moindre connoiſſance de l'économie animale, & la premiere notion anatomique des parties malades.* Les Sauvages de l'Orient & de l'Occi-

dent

dent ne ſont pas des Winſlow ; cependant ils ſe guériſſent de leurs maladies avec des jus d'herbes qu'ils approprient.

M. Petitfils prétend qu'*un militaire, pour l'être bon, ne doit pas être autre choſe.* L'étude de la Botanique eſt auſſi utile à un Militaire que celle de la Tactique ; j'en ai ſouvent reconnu tous les avantages dans mes voyages de mer & de terre. Nos premiers peres, n'ayant pour objet que la propagation & la conſervation de l'eſpèce, en firent leurs principales occupations : elle fut donc la premiere ſcience. Le triomphe des Conſuls Romains étoit orné des plantes les plus rares des Empires qu'ils avoient conquis. De grands & puiſſans Rois, la plupart des anciens Philoſophes, les Egyptiens ſur-tout, ont recherché & connu les ſecrets de la nature, qui nous ont été tranſmis de ſiecle en ſiecle, comme des héritages. Tous les Souverains de l'Europe ont de magnifiques jardins botaniques que l'on cultive avec le plus grand ſoin, remplis des plus rares & des plus riches productions du regne végétal, plus analogue aux hommes que les deux autres. L'étude de cette ſcience eſt devenue tellement à la mode, que preſque toutes les Dames qui paſſent ſept à huit mois dans leurs campagnes, en ſont leur principale occupation : elles y trouvent l'utile & l'agréable.

Ce Médecin ajoute, *qu'il eſt de la derniere ſimplicité d'imaginer qu'on doit faire fortune hors de ſon état primitif.* Diſcoride, Anazarbéen, Prince des Botaniſtes, étoit Soldat : s'il n'eût, pas quitté ſon état primitif, poſſéderions-nous ſa riche & magnifique collection de plantes ? Si le Pâtre de Montalte n'eût pas ſecoué le joug de ſon état primitif, ſeroit-il monté au plus haut dégré de la puiſſance ſuprême ? Si le célebre Boërhaave n'eût pas quitté ſon état primitif de Miniſtre évangélique, eût-il été un des plus grands & ſçavans Médecins de l'Europe ? Peu d'années avant ſa mort, converſant avec ſes amis, il leur dit : *Je ne déſeſpere pas que, quelque jour, on découvre des plantes qui remédieront aux maladies rebelles aux remedes connus.* Si Léonard de Vinci, Florentin, n'eût pas développé les talens de ſon vaſte génie, eût-il été habile

Architecte, bon Sculpteur, grand Méchanicien, ſçavant Mathématicien, Muſicien, Philoſophe, Poëte, Hiſtorien &, qui plus eſt, Anatomiſte.

Il y a un an que j'eus l'honneur d'avoir un entretien avec M. Valmont de Bomare, célebre Naturaliſte : je lui repréſentai que les gens de l'art aſſuroient que tout étoit connu dans le regne végétal : il me répondit que tout en étoit encore en l'a b c ; que ce regne étoit inépuiſable ; qu'il y avoit plus à découvrir qu'on n'a découvert juſqu'à préſent. Il m'a donc été poſſible de mettre ma main curieuſe ſur un ſimple dont les propriétés médicales ont été ignorées des anciens & des modernes : l'*Eau Médicinale* qu'il renferme eſt le fruit de vingt-deux ans de voyages, de recherches très-pénibles & très-diſpendieuſes.

M. Petitfils a joint à ſa lettre un *P. S.* conçu en ces termes : *L'amour de la vérité, de l'humanité, mon état, m'engagent à dire que la liſte des victimes de cette Eau, imprudemment adminiſtrée dans notre ville & ſes environs, ſurpaſſe de beaucoup celle des certificats donnés de cures prétendues opérées dans ce Pays, certificats que la plupart des perſonnes déſignées déſavouent, en ajoutant qu'elles n'ont point eu la témérité de ſe ſervir d'un remede auſſi violent, vraiment guerrier & bravement deſtructeur.* Sans doute les Lecteurs judicieux me diſpenſeront de répondre à ces aſſertions purement gratuites, & à toutes celles du même genre qu'on pourra faire.

On ne connoît point d'exemple qu'un nouveau remede ait cauſé autant de ſurpriſe, d'étonnement, de réflexions, de mouvemens, d'analyſes & de recherches que celui-ci.

Il y a des gens intéreſſés (& en grand nombre) qui emploient tout ce que le menſonge & la calomnie ont de plus noir pour anéantir cette eau, qu'ils aſſurent être un mauvais remede, ſans pouvoir en donner de preuves. D'un autre côté, une infinité d'individus, convaincus que l'*Eau Médicinale* eſt une des plus précieuſes productions médicales de la nature, n'épargnent ni ſoins, ni peines, ni dépenſes, pour en découvrir la ſource. Si cette Eau étoit un mauvais remede, elle

ne

ne ſeroit pas décriée avec tant d'acharnement par les premiers, ni recherchée avec tant d'empreſſement par les derniers. Il eſt des hommes pervers qui, dominés par la paſſion du reſſentiment, de l'envie, de la jalouſie, de l'intérêt particulier, ne craignent point de ſe couvrir de honte & d'ignominie, en ſacrifiant la vérité au menſonge. Les uns diſent que cette Eau eſt un extrait d'éſule, d'autres de jusquiame, de belladone, &c. Il y en a qui ont publié que j'étois en correſpondance avec un Epicier-Droguiſte de la rue des Lombards, à Paris, qu'il m'envoyoit des charretées de noix vomiques, avec leſquelles je compoſois l'*Eau Médicinale*. D'autres qui, ſans doute avoient une maniere d'analyſer ſupérieure à celle de MM. Cadet & Parmentier (1), ont répandu qu'après un long & pénible travail, ils avoient enfin découvert que cette Eau n'étoit autre choſe que du jus de laitues, aiguiſé avec de l'eau de chaux & quelques grains de verd-de-gris. Il en eſt qui ont dit & ne ceſſent de dire à ceux qui font uſage de cette Eau, que c'eſt un poiſon lent; ils prédiſent aux uns que, dans ſix mois, ils ne ſeront plus de ce monde, à d'autres dans deux ans, ſix ans, dix ans : comme ſi l'on ne devoit point mourir !

Malgré toutes ces mauvaiſes inſinuations, l'*Eau Médicinale* par ſes ſalutaires & conſtans effets, a obtenu la ſanction de la plus ſaine partie du Public. Il y a près de huit ans que le Dépôt général de cette Eau eſt établi à Paris, chez M. Polliſſard, Négociant, rue Geoffroy-l'Aſnier. C'eſt une vérité que, pendant ces huit années, le Magiſtrat de la Police n'a entendu aucunes plaintes du Public ſur les prétendus mauvais effets de cette Eau, mais beaucoup de gens intéreſſés, qui, à force de vives & preſſantes ſollicitations, obtinrent, au mois d'Avril 1778, la ſuppreſſion de la diſtribution : il y eut tant de réclamateurs de conſidération de Paris & de Verſailles, qu'elle fut rétablie le cinquieme jour.

---

(1) Voyez le *Journal Encyclopédique* du premier Mars 1783, pag 342, 344.

Je n'ai pas prétendu, par cette lettre, plaider ma cauſe ; mais celle de la nature. Elle n'accorde ſes faveurs qu'au travail & à la conſtance dans la recherche de ſes tréſors, qu'elle étale généreuſement, ſans myſtere, aux yeux des mortels.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A Sedan, le 9 Juin 1783.

Réponſe de M. Collet, Docteur en Médecine à Troyes, à la critique que M. Petitfils, Docteur en Médecine à Sedan, avoit faite de l'Eau Médicinale, dans le Journal Encyclopédique.

Troyes, le 1er Janvier 1783.

Monſieur, d'après la lecture de vos aſſertions, inſérées dans le Journal Encyclopédique, en date du 15 Mai dernier, je vous prie de me donner la liſte intéreſſante des victimes de l'Eau Médicinale, & le nom de ces perſonnes *honnêtes* qui déſavouent leurs certificats. Puiſſe cette piece curieuſe déſiller tous les yeux. En attendant, permettez que je rendre un légitime hommage à M. Huſſon, votre compatriote, ancien Officier, également cher à la ſociété par les vertus militaires & ſociales.

Claſſez-, comme il vous plaira, ſon remede ; qu'il ſoit, ainſi que vous l'avez adroitement deviné, l'extrait d'une plante trop commune pour être chere, la gratiole.... l'herbe à pauvre homme infuſée dans du vin d'Eſpagne. D'autres *habiles Chymiſtes* aſſurent que le cocombre ſauvage *Aſininus dictus*, ou encore le *bonnet de Saint-Ignace*, &c. &c. &c. en font la baſe, & *eſt nihil horum.*

D'accord avec l'expérience & la raiſon, il ſera toujours vrai de dire que l'Eau Médicinale eſt un précieux médicament, ſans craindre les huées du peuple Médecin, qui guérit à peine avec les remedes les plus connus, avouez-le. J'en fais uſage ſuivant l'indication ; je l'aſſocie ſouvent avec d'autres préparations, & mes malades s'en trouvent bien. Il veut être manié avec circonſpection, quoiqu'il ne ſoit pas deſtructeur & meurtrier, comme le crient ceux qui ne le connoiſſent point ; il y auroit du danger de le donner à la boullevue & moutoniere-

ment.

ment. L'émétique, adminiſtré à propos & bien doſé, fait des miracles ; entre des mains novices & inhabiles, c'eſt un poiſon ; j'en appelle à la pratique. Ne confondez pas, Monſieur, le Charlatan avec le Phyſicien vraiment obſervateur ; autant l'un eſt mépriſable, autant l'autre mérite d'éloges. Sans l'activité d'hommes célebres & laborieux nous ſerions encore au temps d'Adam.

A la lueur du flambeau de l'obſervation, l'art de guérir, la Médecine eſt ſortie des ténébres ; ſi elle brille de nos jours, c'eſt à l'aide des découvertes utiles dont les Sçavans l'ont enrichie. L'humanité ſouffrante doit avoir de grandes obligations aux ſçavans Helvetius, Baxer, &c. &c. &. pourquoi n'en auroit-elle pas au brave Huſſon ; ſes motifs ſont louables, ſon remede eſt ſalutaire. Répondez ?

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* COLLET, D. M. M.

Comme les Lettres qu'on vient de lire ſont autant de réponſes aux détracteurs de l'Eau Médicinale, *on a cru devoir les mettre à la ſuite de l'Avertiſſement.*

*SUITE des Expériences faites avec l'*Eau Médicinale, *depuis le mois de Mars 1783.*

N°. 1.

A M. HUSSON.

Troyes le 7 Mai 1783.

Donnez-vous de garde, Monſieur, de relever le certificat des Invalides, il ne prouve abſolument rien contre l'Eau Médicinale, les faits, les obſervations que vous avez rendus publics ſont plus que ſuffiſans pour l'anéantir. Point de détail.

Que ce certificat ait été mandié; que la paſſion l'ait dicté après coup; qu'il ſoit ſigné de gens faits, ou peu faits (comme les Chirurgiens) pour décider de la vertu d'un médicament. Peu importe. Vous avez des miracles à oppoſer à des riens....

J'ai reçu deux Lettres de M. Marin Lequeſne, Négociant à Rouen. Dans la premiere, il demande mon avis ſur l'Eau Médicinale; par la ſeconde, il me fait part des bons effets qu'il en a éprouvés. Goutteux depuis pluſieurs années, âgé de ſoixante ans, il ne pouvoit remuer ni bras ni jambes, il eſt ſoulagé; auſſi eſt-il déterminé à en continuer l'uſage. Il iroit trop vîte, ſi je ne l'arrêtois dans ſa marche; ſa confiance eſt pléniere. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, COLLET, D. M. M.

N°. 2.

A M. POLLISSARD.

L'Orient, le 24 Mai 1783.

Monſieur, un de mes amis, arrivant de Paris, vient de me faire part, en faveur d'un enfant que j'ai malade à la ſuite d'une fiévre écarlatine avec fiévre & bouffiſſure générale, état qui m'inquiete, de l'ouvrage de M. Huſſon, ainſi que de deux fioles d'Eau Médicinale, de laquelle j'ai fait commencer l'uſage ce matin, malgré la fiévre; le friſſon nous a paru moins long ainſi que l'accès de près de deux heures, ce qui ſemble m'an-

noncer un ſuccès heureux. D'après les témoignages authentiques inſérés dans cet ouvrage que j'ai tout parcouru, les miracles qu'elle a opérés, le certificat y joint de M. Codercq, habitant de cette ville, les reſſources qu'elle peut procurer à nos habitans, dans mille cas où la Médecine échoue, me détermine, Monſieur, à vous marquer le deſir..... Votre très-humble ſerviteur. *Signé*, GENTHON, Apothicaire de l'Amirauté.

N°. 3.

AU MÊME.

Troyes le 28 Mai 1783.

Monſieur, je me preſſe de vous envoyer le pendant du certificat des Invalides, piece peu redoutable. Vous parlez d'une agitation univerſelle, vous en verrez ici une eſquiſſe; de grace point de réponſe à tous ces petits cris de guerre. Quand les armées ſeront en préſence & que les ennemis ſeront égaux en force, nous combattrons.... juſqu'à ce moment que j'attends avec impatience, *Paratus ſum & non ſum turbatus.*

Donnez de l'Eau Médicinale, ſoyez utile à l'humanité, le triomphe ſera aſſuré; des faits, des guériſons, voilà l'appareil de la guerre, & les armes ſeules propres à nous rendre victorieux.... Encore une fois, je ſuis tout prêt & tout enchanté de trouver l'occaſion de vous aſſurer des ſentimens diſtingués avec lequels je ne ceſſerai d'être, Monſieur, &c. *Signé*, COLLET, Docteur en Médecine.

N°. 4.

A M. DUPONT, Contrôleur des Fermes du Roi.

De Caen le 1er Juillet 1783.

Monſieur & cher papa, je ſuis déja à court de la proviſion d'Eau que vous m'avez envoyée, je n'en ai plus qu'une bouteille. J'ai entrepris avec le traitement de deux femmes, l'une jeune & attaquée depuis huit mois de ſpaſmes nerveux du côté de l'eſtomach; elle rendoit, pendant des heures, des vents par la bouche avec une tention convulſive de tout le corps, elle devenoit noire comme l'encre, prête à étouffer;

les

les différens remédes, les bains même sembloient avoir augmenté ses accidens. Dans une des attaques je lui en donnai un gros, autant le lendemain; cela n'a procuré aucune évacuation, mais les accidens ont disparu; j'ai procédé de même les deux autres jours. Le cinquieme jour j'ai donné potion entiere, qui fut suivie de quelques évacuations glaireuses; quelques jours après je revins à la demie potion que j'administrai deux jours de suite; enfin pendant tout ce temps qui a été de douze jours, la malade n'a eu aucune attaque, mais trois jours après le dernier demi gros, ce fut dimanche, la malade eut une attaque; je crus devoir accuser l'arrivée des regles & une quantité de pois que la malade avoit mangés malgré les regles. J'ai fait prendre potion entiere, qui a purgé doucement, hier Jeudi j'ai réitéré; il n'y a point eu d'accident depuis Dimanche; j'espere beaucoup, ainsi que les personnes qui s'intéressent à cette dame, auxquelles il a été fait les plus grands éloges du médicament par M. Piron, fils du Libraire, Conseiller, goutteux, qui en a fait usage à son grand bien. Le recueil des certificats est entre les mains de plusieurs personnes de la ville, toutes me pressent d'en avoir toujours provision, ce que je ferai, & j'en pourrai procurer un grand débit.....

Je traite encore une femme malade d'une perte depuis deux ans; à la suite de laquelle est survenue ulcere à la matrice, un écoulement *sanieux* de la plus mauvaise qualité, enfin dans un état où l'art n'offre absolument point de ressources. Je n'ai point vu d'observations de l'emploi de l'Eau dans cet état; je l'ai tenté, la suppuration me paroît plus louable, la malade plus vigoureuse, mais toujours tourmentée de coliques locales fixes, en conséquence de la playe de la matrice .... Au reçu de la présente faites m'en passer au moins vingt-quatre bouteilles; je les attends avec la plus grande impatience, & suis avec le plus tendre respect, votre fils & serviteur. *Signé*, DEJEAN, Docteur & Professeur royal aux Ecoles de Médecine de Caen.

N°. 5.

AU MÊME.

De Caen le 12 *Août* 1783.

Monſieur & cher papa, les bouteilles vont me manquer, j'ai parfait la guériſon de ma femme vaporeuſe moyennant neuf bouteilles données, tantôt par demi, tantôt par potion entiere ; ma femme à ulcère en a déja pris neuf. Je vois chez elle un changement ſenſible en bien, depuis pluſieurs jours le ſang ne coule plus ; les coliques locales ayant la plaie pour cauſe & pour ſiége ont beaucoup diminué ; l'écoulement eſt blanc & peu abondant ; j'en adminiſtre à une femme dont la rate & le foye, après un an de fiévres quartes devenues continuelles, ont acquis un volume énorme. Le foie paroît en meilleur état, la malade eſt plus à l'aiſe, la fiévre a diminué, l'appétit eſt revenu. Je traite la petite Larcher, réduite au plus pitoyable état par la ſuppuration de preſque toutes les parties de ſon corps, dont les extrémités ſont mutilées à faire horreur, j'en ſuis à la quatrieme bouteille ; les douleurs ſont calmées, les chairs beaucoup plus vermeilles ; les ſuccès pourront d'autant plus ſuivre mon adminiſtration de la liqueur, que je l'accompagne des moyens adoptés par l'art dans les différens cas ; j'ai guéri auſſi un goutteux, c'eſt-à-dire, j'ai anéanti le paroxime au moyen de quatre gros ; les deux premiers en deux fois, le ſecond d'une ſeule potion .... Je crois qu'il eſt du plus grand intérêt pour M. Huſſon, que ſon Eau ſoit adminiſtrée par un homme de l'Art de bonne foi, qui rende en tout temps hommage à la vérité, & qui n'en haſarde pas l'uſage au péril de la diſcréditer. Je vous prie, cher papa, de m'en envoyer vingt-quatre bouteilles, ſous peu de jours vous pourrez m'en faire un envoi plus conſidérable, dont je prévois avoir beſoin... Recevez, s'il vous plaît, les reſpects les plus tendre de votre fils, mon cher papa. *Signé*, DEJEAN, D. M. Profeſſeur Royal de Médecine en l'Univerſité de Caen.

N°. 6.

M. POLISSARD.

De Caen, le 4 Septembre 1783.

Monſieur, j'ai reçu, ces jours derniers, une lettre de reproches de M. Dupont, ſur ma négligence à répondre à la lettre honnête que vous m'avez écrite. Je confeſſe que je n'en ſuis pas tout-à-fait exempt, & je vous prie d'en agréer mes excuſes. Je deſire bien vraiment, Monſieur, comme ami de l'humanité & conſacré par état à ſon ſervice, que les moyens de diminuer ſes maux ſe multiplient, n'importe par quelles mains; & l'intérêt en vain élévera des ennemis contre un remede dont on aura éprouvé d'heureux effets. Je vous avouerai cependant que l'homme d'état qui l'adminiſtre n'eſt pas ſans crainte, juſqu'à ce que des ſuccès multipliés, dans ſes mains, le mettent à même de lever la tête; je me crois néanmoins obligé de rendre hommage à l'Eau de M. Huſſon, dans le cas où je l'ai employé. Premierement, l'été dernier en ayant emporté de Paris une bouteille de ſix gros, à la ſollicitation de M. de Montcarel; je fus à même de l'eſſayer en arrivant à ma campagne: une pauvre femme de quarante & quelques années, à la ſuite d'une fiévre mal traitée, étoit tombée dans une bouffiſure conſidérable; ſes cuiſſes, ſes jambes étoient d'une groſſeur effrayante; le ventre, l'eſtomac étoient remplis d'un volume d'eau qui menaçoit la malade d'une ſuffocation prochaine; elle étoit dans la plus grande foibleſſe. Je lui adminiſtrai une cuillerée à café de l'eau; trois heures après le vomiſſement des matieres pituiteuſes fut abondant. Le vomiſſement fini; l'eſtomac fut débaraſſé; le lendemain, une nouvelle priſe provoqua un flux d'urines extraordinaire; le déſenflement s'opéra à vue d'œil; une troiſieme priſe termina la cure: la convaleſcence ne fut pas longue. Quelque temps après, j'en adminiſtrai deux gros à une femme que j'avois traitée méthodiquement d'une fievre quarte; elle avoit eu pluſieurs rechûtes de fievres de différens genres, & ce, depuis quatorze mois. Le lendemain d'un nouvel accès, ces deux gros lui procurerent doucement pluſieurs évacuations; elle ne revit plus de fievres. Je voulus

m'adminiſtrer

m'adminiſtrer à moi-même une ſorte portion du reſtant de l'Eau, à deſſein de me purger ; elle ne produiſit aucun effet ; & je crois devoir vous communiquer à ce ſujet une remarque intéreſſante : Etonné du peu d'impreſſion que l'Eau avoit faite ſur moi, j'obſervai la bouteille, & j'examinai un dépôt dans le fond ; dépôt qui n'étoit dû qu'à la matiere tenue en diſſolution dans la liqueur qui s'étoit précipitée, ſoit par le laps de temps, ſoit par quelque mouvement de fermentation ; ce qui doit conſidérablement changer l'effet. J'ai depuis traité une jeune femme, attaquée de vapeurs convulſives depuis plus de huit mois ; tous les remedes qui paroiſſoient indiqués, les bains même, avoient augmenté les accidens ; elle avoit des paroximes de deux à trois heures, dans leſquels elle étoit ſur le point de ſuffoquer. La premiere demie priſe ſuſpendit un de ces accès ſans procurer d'évacuation ; la ſeconde, donnée le lendemain, en procura deux ou trois : après quatre demie potions, une entiere purgea amplement de matieres glaireuſes. Dans l'eſpace de plus d'un mois, il n'y eut que trois accès, encore on crut devoir les attribuer à quelques indiſcrétions dans le régime. On a employé juſqu'à dix-huit gros ; ce qui m'étonna ce fut que les deux derniers gros procurerent un vomiſſement conſidérable de matieres glaireuſes pendant tout un jour, & juſqu'alors la malade n'avoit pas même éprouvé de nauzées ; elle jouit de la meilleure ſanté.

Je traitois dans le même-temps une femme réduite au plus triſte état par une perte de deux ans, ſuivie d'une ulcere à la matrice ; elle rendoit alternativement ou du ſang ou un pus icoreux de la plus mauvaiſe qualité, tellement acre qu'il lui corrodoit les parties & les cuiſſes : cette femme avoit été ſujette aux hémorroïdes, & étoit de conſtitution très-bilieuſe. Je lui ai adminiſtré neuf bouteilles, tantôt par priſes entieres, tantôt demie ; la bile a été évacuée ; la perte à-peu-près ſupprimée, & le pus a tellement changé de qualité qu'il reſſemble plutôt à des fleurs blanches, & tellement adouci qu'il ne fait plus appercevoir ſon paſſage.

Quatre gros adminiſtrés à un des principaux goutteux de notre

notre ville, ont ſuſpendu le paroxime dans deux fois vingt-quatre heures ; il en avoit ordinairement pour plus d'un mois. Je tente de guérir une jeune fille de quinze ans, ulcérée dans toutes les parties de ſon corps, ayant perdu tous les doigts d'une main, excepté le pouce ; l'autre main affectée au point de faire craindre la même perte ; les cuiſſes, les pieds entamés, ſur-tout un conſidérablement ſous les doigts. La plaie s'eſt deſſéchée, les croutes ſont tombées, & ont laiſſé une chair vermeille, nous n'avons plus de plaie qu'à une main ; l'affection prend ſon origine au berceau & tient du ſcrophuleux & du vénérien : j'en vais continuer le traitement avec aſſiduité ; elle eſt à la ſixieme priſe de ſa bouteille : je deſire encore une fois que mon zele à être utile puiſſe tomber & ſur le Public & ſur l'Auteur, qui méritera grandement de ſes ſemblables. Dans l'inſtant on me remet une boîte de quarante gros de liqueur, elle va ſe trouver conſacrée ſuivant l'intention de M. Huſſon : il en ſera pour ſon Eau, moi pour mes démarches ; & je lui ferai l'hommage de tout l'honneur ; ce ſera ſon bien. Il regne ici des fievres de tous les genres ; c'eſt un champ ouvert aux ſuccès de ſon Eau ; j'en vais faire des eſſais ; je deſire qu'ils ſoient heureux. Remerciez-le, Monſieur, du généreux de ſon procédé, comme je vous remercie de l'y avoir porté. Il doit (m'écrit mon papa) faire un nouveau recueil de l'Eau Médicinale. Je ſouhaite que mes obſervations vous forcent d'y ajouter un troiſieme volume. Je ſerai vrai ſur tous les points. S'il arrivoit quelques accidens, ce que je ne prévois pas, vu la précaution que je prends, n'allant d'abord que par demi-doſes, je vous en ferai part de même, & M. Huſſon ſera ſûrement d'auſſi bonne foi envers le Public.

Je ſuis avec les ſentimens qui vous ſont dus, &c. *Signé* DEJEAN, Docteur Médecin, & Profeſſeur Royal de Médecine en l'Univerſité de Caen.

N°. 7.

AU MÊME.

De Rouen le 3 Juin 1783.

J'ai, Monſieur, adminiſtré l'Eau Médicinale avec beaucoup de

de ſuccès ; ſes effets m'ont ſurpris. Si vous acceptez la propoſition que vous fait M. Lequeſne, je ſerai à même d'en uſer ſur toutes les maladies qui ſont indiquées dans la brochure que j'ai & de vous en rendre un compte exact. J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite conſidération, Monſieur, votre très-humble ſerviteur. *Signé*, DAVID, premier Chirurgien à l'Hôtel-Dieu.

N°. 8.

AU MÊME.

De Rouen, le 4 Septembre 1783.

Monſieur, M. Lequeſne m'a fait remettre, dans le temps, la boîte & l'envoi d'Eau Médicinale que vous avez bien voulu m'annoncer; recevez-en, Monſieur, je vous prie, mes ſinceres remerciemens, qui n'ont été retardés que par des affaires multipliées de mon état. Dans ce temps-ci, je l'emploierai exactement ſuivant vos vœux de bienfaiſance, & je me ferai un plaiſir d'en rendre le bon témoignage, que l'uſage que j'en ferai juſtifiera ſans doute ; car juſqu'ici, ſi elle n'a pas eu un ſuccès auſſi prompt & auſſi complet que des perſonnes indiſcretes dans leurs eſpérances l'avoient deſiré; je vois avec plaiſir qu'elle a toujours fait du bien, & jamais de mal, & qu'elle eſt un excellent remede, ſur-tout pour la goutte. Je vais en faire uſage pour des fleurs blanches habituelles, & cela chez pluſieurs femmes à l'Hôpital & ailleurs : je vous ferai, avec plaiſir, part du réſultat ; mais quoi qu'il en ſoit, que cette Eau ſoit le ſuc d'une ſeule plante quelconque (ce que je crois) ou qu'il entre dans ſa préparation des ingrédiens particuliers, il n'en eſt pas moins vrai qu'elle produit des effets heureux dans bien des cas où les remedes ordinaires, les mieux indiqués, ont été ſans effet ; je dirai toujours hautement ce que je penſe à l'égard de ce remede. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DAVID, Maître en Chirurgie des Colleges de Paris & de Rouen, premier Chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

N°. 9.

Certificat de M. Codercq.

Aujourd'hui eſt comparu pardevant les Conſeillers du Roi, Notaires au Châtelet de Paris :

Sieur Jacques-Louis Codercq, Secrétaire de M. de Courlade, Ecuyer, Conſeiller au Conſeil Supérieur de Pondichery, Seigneur de Saint-Vrain, demeurant ordinairement en la ville de l'Orient, de préſent à Paris, logé rue Saint-Martin, paroiſſe St. Nicolas-des-Champs.

Lequel a, par ces préſentes, apporté & mis en dépôt ès mains de Me Girard, l'un des Notaires ſouſſignés, pour être par lui placé au rang de ſes minutes, un certificat par lui fait & ſouſcrit de l'épreuve ſalutaire qu'il a faite ſur lui-même de l'Eau Médicinale de M. Huſſon, de Sedan, dans l'accès le plus violent d'une goutte dont il eſt attaqué depuis nombre d'années, ainſi qu'il eſt plus au long expliqué audit certificat, & ce tant pour rendre juſtice à la vérité, que pour perpétuer le ſouvenir d'une cure qu'il regarde comme merveilleuſe, & enfin pour la rendre plus notoire & publique.

Lequel certificat, contrôlé à Paris par Lezan, Greffier, cejourd'hui repréſenté par ledit ſieur Codercq, en conſéquence & de ſa réquiſition expreſſe, demeuré annexé à la minute des préſentes, pour en être délivré des expéditions à toutes perſonnes qu'il appartiendra, en ſon abſence comme en ſa préſence ; ledit certificat dudit ſieur Codercq certifié véritable, ſigné & paraphé en préſence des Notaires ſouſſignés.

A ce faire étoient préſens & ſont intervenus M. Jacques-Alexandre de Courlade, Ecuyer, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil Supérieur de Pondichery, Seigneur de Saint-Vrain, demeurant ordinairement en la ville de l'Orient, de préſent à Paris, ſuſdite rue Saint-Martin, paroiſſe St. Nicolas-des-Champs.

M. Jean Pothonier, Négociant, ſous la raiſon Pothonier & compagnie, demeurant à Paris, ſuſdite rue Saint-Martin, & paroiſſe St. Nicolas-des-Champs.

Et M. Laurent Beſne, auſſi Négociant, demeurant à Paris, ſuſdite rue & paroiſſe.

Leſquels

Leſquels ont déclaré & certifié, pour ſervir de notoriété quand & à qui il appartiendra, avoir la plus parfaite connoiſſance des faits rapportés dans le certificat dudit ſieur Codercq, dont mention eſt ci-deſſus, & qui eſt annexé à la minute des préſentes, comme tout s'étant paſſé ſous leurs yeux, ce qu'ils atteſtent pour rendre juſtice à la vérité.

Dont acte requis & octroyé pour ſervir & valoir ce que de raiſon.

Fait & paſſé à Paris ès demeures des Parties, l'an mil ſept cent quatre-vingt-trois, le ſept Mars, & ont ſigné la minute des préſentes demeurée à Me Girard, l'un deſdits Notaires ſouſſignés.

Suit la teneur dudit Certificat.

Je ſouſſigné Jacques-Louis Codercq, Secrétaire de M. de Courlade, Ecuyer, Seigneur de Saint-Vrain, Conſeiller au Conſeil Supérieur de Pondichery, demeurant à l'Orient, de préſent en cette Ville, même maiſon que M. Girard, Notaire, & Meſſieurs Pothonnier & Compagnie, Négocians, rue Saint-Martin, certifie que depuis ſept ans j'ai été ſujet à de violentes attaques de goutte dont les fréquens accès dans tous les membres me cauſoient des douleurs inſupportables, qui ſe terminoient par être perclus des mois entiers; qu'un de ces accès très-violens, eſt celui qui m'eſt ſurvenu en arrivant à Paris avec M. Courlade, ſur la fin du mois dernier; qu'auſſitôt j'ai, comme les précédens accès, eu recours aux remedes uſités, tant internes qu'externes, mais toujours infructueuſement, qu'enfin réduit dans l'état le plus affligeant, j'ai heureuſement été informé, par un ami de M. Courlade, que l'Eau Médicinale de M. Huſſon de Sedan, avoit ſinguliérement la vertu d'arrêter, promptement & ſans danger, la fureur de cette redoutable maladie; que d'après les aſſertions de cette perſonne, & les invitations de M. Courlade, j'ai pris, dans le fort de ces accès, deux gros d'Eau Médicinale. Je déclare donc que, dans l'eſpace de deux heures, après l'incorporation, j'ai paſſé de l'état de ſouffrance à celui d'un grand calme;

que je me ſuis endormi très-paiſiblement ; que mon ſommeil a été des plus tranquilles ; que le lendemain, à mon réveil, je n'ai reſſenti ni éprouvé d'échauffement & d'irritation, qu'enſuite de quelques évacuations que j'ai ſubies dans la journée ; l'enflure, dont j'étois prévenu, a tellement diminué, que j'ai pu, dès le même jour, remuer les mains & les doigts, que même j'ai pu me lever, pour donner le temps de faire mon lit ; que les jours ſuivans, je me ſuis trouvé abſolument libre, exempt de douleur ; que le troiſieme jour qui a ſuivi, j'ai repris une deuxieme priſe, qui a conſolidé & achevé mon rétabliſſement, & j'ai reſſenti mes forces ſe rétablir ſenſiblement ; j'obſerve de plus, qu'à raiſon du grand nombre d'attaques précédentes, ma main gauche étoit tellement affoiblie, qu'à peine je pouvois, de cette main, ſoulever le moindre objet ; que maintenant elle a recouvré la même force qu'avant les accès de goutte, dont je fixe l'époque à l'année mil ſept cent ſoixante-quatorze. Je dois ajouter encore aux préſentes déclarations, que ma ſanté ſe fortifie de jour en jour, par l'exemption abſolue où je ſuis de toute douleur ; ce que je certifie d'autant plus volontiers, que le cinquieme jour, qui étoit le Mardi Gras, j'ai été, partie à pied, dîner auprès de Montmartre, & le lendemain à la Comédie, accompagné de MM. Pothonnier & Beſne. Sans cette heureuſe expérience que je viens de faire ſur moi-même, je ne pourrois jamais me perſuader qu'un moyen ſi ſimple, & d'un ſi petit volume, puiſſe renfermer une vertu auſſi puiſſante, & tant d'efficacité, contre un mal auſſi cruel & irrémédiable juſqu'à préſent que la goutte. C'eſt pourquoi je deſire, pour le bien de l'humanité, que ma déclaration ſoit publique, & qu'elle contribue à rendre à l'auteur d'une auſſi importante découverte, toute la juſtice qui lui eſt due. Fait à Paris, le ſix Mars mil ſept cent quatre-vingt-trois, *ſigné* CODERCQ. Au-deſſous eſt écrit, contrôlé à Paris le ſept Mars mil ſept cent quatre-vingt-trois, *ſigné* LEZAN.

L'original dudit Certificat, certifié véritable, ſigné & paraphé, eſt demeuré, comme dit eſt, annexé à la minute de l'acte, dont expédition

expédition eſt-des autres parts ; le tout demeuré audit Me Girard, Notaire. *Signé* MONY & GIRARD. En marge eſt écrit, ſcellé leſdits jour & an, avec paraphe.

N°. 10.

CERTIFICAT de M. le Chevalier de Jaſſaud.

Je ſouſſigné, certifie & déclare à qui il appartiendra, m'être ſervi perſonnellement en différentes circonſtances de l'Eau Médicinale de M. Huſſon, ancien Officier au ſervice de Sa Majeſté, réſidant à Sedan, dont j'ai éprouvé les effets les plus ſalutaires, & entr'autres avoir vu une diſſolution d'un gonflement de rate, tendant à l'obſtruction, traité par les remédes ordinaires, & qui n'a cédé qu'à cet excellent reméde, & que la perſonne qui en a fait uſage ſur mon conſeil jouit de la plus parfaite ſanté ; en foi de quoi j'ai ſigné le préſent. A Paris, ce 7 Mars 1783. *Signé*, DE JASSAUD, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis.

N°. 11.

M. HUSSON.

Paris le 12 Avril 1783.

Monſieur, je me reprocherois d'avoir été ſi long-temps à vous donner des témoignages de ma reconnoiſſance, ſi je n'avois cru devoir m'aſſurer bien poſitivement, que les incommodités pour leſquelles j'ai fait uſage de votre Eau Médicinale, ne ſeroient ſujettes à aucun retour. Aujourd'hui que je crois avoir acquis cette certitude, je m'entretiendrai volontiers des obligations infinies que je vous ai, & j'entrerai dans le détail des incommodités dont cette Eau bienfaiſante m'a procuré la guériſon.

Il y a environ dix ans que je m'apperçus, pour la premiere fois, d'une petite rougeur accompagnée de démangeaiſon, qui m'étoit ſurvenue ſur la main droite entre le pouce & l'index. Cette rougeur augmenta inſenſiblement aſſez pour reconnoître que c'étoit une dartre ; cependant comme elle n'étoit pas conſidérable, je n'y fis pas pour lors grande attention. Elle ſe diſ-

ſipa d'elle-même au bout d'un certain temps, & c'eſt de cette époque que j'ai commencé à me ſentir la reſpiration gênée en marchant, & ſur-tout en montant, ce qui m'occaſionnoit de la toux, du ſiflement & tous les ſymptômes qui caractériſent l'aſthme. Je ne ſaiſis pas d'abord le rapport de ces deux incommodités, que je regardois comme accidentelles & indépendantes, je ne commençai à le ſoupçonner qu'après pluſieurs repriſes alternatives de ces deux incommodités, qui augmentoient à chaque repriſe.

J'habitois une terre en Champagne l'hyver de 1777 à 1778; je vins paſſer trois mois à Paris; peu de temps après mon arrivée ma dartre reparut plus vive qu'elle n'avoit encore été & dura tout le temps de mon ſéjour. Je repartis vers Pâques; pendant la route ma dartre diſparut tout-à-coup. Je ceſſai d'en être ſurpris, lorſque je me déchauſſai en arrivant, & que je me trouvai la jambe toute rouge; je compris que l'humeur n'avoit fait que ſe déplacer pour ſe porter ſur la jambe; effectivement au bout de deux jours de repos la rougeur de la jambe ſe diſſipa & la dartre reparut. Le Médecin que je conſultai me fit prendre des bouillons amers pendant trois ſemaines, & me purgea; après ces préparatifs il m'a fait prendre d'une poudre compoſée d'Athiops antimonial, de pierres d'écreviſſe & de ſucre; j'en ai fait uſage pendant trois mois, & n'ai point entendu parler de dartres depuis; mais je n'ai point été quitte de mon aſthme, qui, au contraire, eſt devenu plus incommode que jamais, ſur-tout lorſque je me mettois en train de marcher; ſoit à jeun, ſoit après mes repas, l'étouffement me prenoit accompagné de ſifflement & augmentoit par degré, au point que la reſpiration me manquant abſolument au bout de quatre ou cinq cens pas, j'étois obligé de m'arrêter & de reſter en place à ſouffler & à touſſer l'eſpace d'environ une demi heure. Cette premiere criſe paſſée, je pouvois continuer de marcher, difficilement à la vérité, & la reſpiration gênée, mais du moins je n'étois plus obligé de m'arrêter; cette incommodité n'a ceſſé que pour faire place à une ſciatique extrêmement douloureuſe, qui m'a duré environ trois ſemaines,

au

au bout deſquelles elle m'a quitté pour faire place à l'aſthme; comme j'en étois fort incommodé, j'ai conſulté de nouveau, on m'a remis à l'uſage des bouillons amers, on m'a purgé pluſieurs fois, ſans que j'en aie reſſenti aucun ſoulagement; ne ſçachant comment m'en procurer, j'imaginai de me remettre à l'uſage du café à l'eau après dîner, que j'avois interrompu depuis long-temps, je réuſſis par là à déloger cette humeur qui s'étoit fixée ſur la poitrine, mais je n'y gagnai pas beaucoup, puiſqu'elle ſe reporta auſſi-tôt d'un autre côté, & je fus pris d'une ſciatique auſſi douloureuſe que la premiere, mais beaucoup plus longue, puiſqu'elle m'a duré ſix mois entiers, pendant leſquels je ne pouvois ni reſter aſſis, ni ſupporter la voiture. Au bout de ſix mois de ſouffrance cette humeur ſe déplaça encore pour ſe reporter ſur la poitrine, c'eſt pour lors que je me trouvai fort mal. J'avois perdu l'appétit; j'étois prodigieuſement changé & maigri; cette humeur me ſuffoquoit; je ne ſçavois que faire; on me conſeilloit de me faire faire un cautere, & j'y avois une extrême répugnance. C'eſt dans ces circonſtances qu'un de mes amis me rendit le plus grand des ſervices en m'indiquant votre Eau Médicinale, à laquelle je ſuis redevable de ma parfaite guériſon. J'eus l'honneur de vous écrire pour lors, il peut y avoir deux ans & demi, & ſur votre réponſe, je me déterminai à en faire uſage; l'effet a ſurpaſſé mon attente; à peine avois-je pris la premiere priſe, que je ſentis que cela me détachoit les humeurs qui m'enveloppoient la poitrine; le lendemain j'attendois avec quelques inquiétudes les vomiſſemens, ou les évacuations abondantes que je croyois devoir en être la ſuite, rien de tout cela; ſur les quatre heures de l'après midi, voyant que cela n'opéroit pas, je ſortis pour me promener, j'éprouvai encore mon étouffement ordinaire, mais ce fut pour la derniere fois; le ſoir je commençai à être un peu purgé, & cela continua le lendemain. Ce jour-là, lorſque je ſortis encore l'après midi, je fus merveilleuſement ſurpris de marcher librement, ſans avoir la reſpiration gênée que très-médiocrement; vous jugez bien que cela m'encouragea à continuer; après la troiſieme priſe

je me ſuis ſenti la poitrine abſolument dégagée, l'appétit revenoit, & j'éprouvois un bien-être que je ne connoiſſois plus depuis long-temps, j'ai continué en éloignant les priſes & obſervant de plus longs intervalles. C'eſt ainſi que dans l'eſpace de trois mois je me ſuis inſenſiblement rétabli, l'appétit eſt revenu, j'ai repris mon embonpoint & meilleur viſage, & jouis depuis d'une très-bonne ſanté, ſans aucun retour des incommodités, qui m'avoient tant fatigué.

Les expreſſions me manquent pour vous exprimer toute ma gratitude, je vous dois, Monſieur, le bien le plus précieux, & déſeſpérois de m'acquitter, ſi je ne ſçavois que l'eſtime & la conſidération publiques ſur leſquelles vous vous êtes acquis de ſi juſtes droits, ſont le ſeul prix qu'ambitionne quiconque, ainſi que vous, conſacre ſes veilles au ſoulagement de l'humanité ſouffrante. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, LELARGE, ancien Payeur des rentes.

N°. 12.

M. POLLISSARD.

Paris, le 12 Avril 1783.

Je ne ſçais, Monſieur, de quels termes me ſervir pour vous marquer ma reconnoiſſance ; en effet, je ſuis plus pénétré que je ne peux l'exprimer. L'Eau Médicinale que vous m'avez fait paſſer m'a produit un effet miraculeux. Depuis le 3 Mars j'étois tourmenté par la goutte dans les deux bras, les deux mains, les deux genoux, & les deux pieds. Je ne pouvois m'aider d'aucuns de ces membres qu'avec des douleurs inouies. J'ai été dans cet état juſqu'au 6 Avril, époque à laquelle M. de Buſſy me fit conſeiller de faire uſage de cette excellente Liqueur. Des trois priſes que vous m'avez envoyées, j'ai pris la premiere ledit jour 6 Avril ſur les dix heures du ſoir, & le lendemain huit heures du matin je n'avois plus de douleurs. L'enflure conſidérable que j'avois dans toutes les parties affectées diſparut abſolument, & je fis le tour de ma chambre ſans bâton & ſans le ſecours de perſonne. J'ai continué à prendre les deux autres priſes de quatre jours en quatre jours, comme

vous

vous me l'avez ordonné. Ces dernieres m'ont enlevé les dartres que j'avois aux deux jambes, qui ne paroiſſent plus. Si je ne marche pas encore auſſi facilement que j'ai fait, ce n'eſt que l'effet de la foibleſſe. Je n'ai abſolument plus de douleurs. Il faut que j'aie cruellement ſouffert, puiſque ma peau s'eſt renouvellée dans toutes les parties qui ont été affectées.

La découverte de cette compoſition, ou pour mieux dire de la plante dont on tire cette Eau bienfaiſanre, mérite que l'humanité éleve un trophée à celui qui l'a faite. Veuillez, Monſieur, dans votre correſpondance, lui en marquer toute ma gratitude. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite conſidération, &c. *Signé* BILLOT, Echevin de la Ville d'Eſpinal en Lorraine, & de préſent rue Croix-des-Petits-Champs, Hôtel Bourbon.

N°. 13.

AU MÊME.

Du Raincy, près Paris, le 28 Avril 1782.

Monſieur, je n'ai pas aſſez de voix pour dire à tout le monde ce que j'ai reſſenti des bons effets de l'Eau Médicinale. J'en ai rendu compte à S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans. Je ſuis originairement goutteux. J'ai particuliérement depuis quinze à ſeize ans éprouvé de furieux accès, preſque à chaque renouvellement de ſaiſons, quand je m'en trouvois quitte pour huit à douze jours de cruelles douleurs, & autant & ſouvent un mois, même plus, de bien gênante & laborieuſe convaleſcence (mon frere eſt dans le même cas). Je fus pris d'un accès au pied le jour de Pâques, 20 du courant. Je ſouffris le Lundi, mais le Mardi les douleurs étoient exceſſives. Je m'attendois à paſſer une cruelle nuit, quand à neuf heures du ſoir je pris une priſe de votre Eau. A dix heures la vivacité des douleurs ſe paſſerent. Je dormis paiſiblement juſqu'à ſept heures du matin que le purgatif commença ſon effet. L'un de mes pieds étoit alors très-enflé ; & quoique ne ſouffrant point au lit, il me fut impoſſible de me poſer ſur ce pied : à chaque ſelle je me trouvois mieux ; de ſorte

qu'à

qu'à quatre heures après-midi je me chauſſai & fus dans mon ſallon joindre une nombreuſe ſociété d'amis, occupés moins à jouer qu'à plaindre la ſituation où ils me croyoient encore. Rien n'égala leur ſurpriſe de me trouver chauſſé, leſtement diſpoſé & très-en état de danſer; ce que je ne fis pourtant pas, à cauſe du purgatif qui me mena encore plus de huit heures après. Je montai à cheval le Jeudi, ai beaucoup été à pied, ainſi que depuis, ſans plus de reſſentiment que ſi jamais je n'eus connu la goutte. Il ne me reſte plus qu'une de ces précieuſes bouteilles. J'en ai cédé à des amis, & donné trois à des pauvres de la Paroiſſe pour différentes maladies.... J'irai l'un de ces jours faire une nouvelle proviſion chez-vous. J'ai l'honneur d'être, avec reſpect & reconnoiſſance, Monſieur, votre très-humble ſerviteur. *Signé* CHARLEMAGNE, Maître de Poſtes & Fourrier des Ecuries d'Orléans.

N°. 14.

AU MÊME.

Villers-Cotteret, le 29 Avril 1783.

Monſieur, je vous prie de m'envoyer pour dix-huit livres d'Eau Médicinale de M. Huſſon. Je vous prie auſſi que ce ſoit des petites bouteilles par portions. Comme c'eſt pour trois perſonnes, vous m'enverrez auſſi des imprimés pour les remettre aux perſonnes, pour leur indiquer la maniere de la prendre. Moi-même j'ai déjà pris une priſe qui m'a fait beaucoup de bien. Demain je prends la ſeconde. J'eſpere qu'elle opérera beaucoup pour le mieux..... J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* LENTE, Valet-de-Chambre de Monſeigneur le Duc d'Orléans.

N°. 15.

Extrait d'une Lettre écrite de l'Orient par Madame Codercq à ſon mari.

Le 5 Mai 1783.

Sçais-tu que nos Habitans t'ont une obligation infinie d'avoir

ofé

osé prendre de l'Eau Médicinale. Encouragés par ton exemple, Etienne le Tailleur en a pris. Il souffroit de la goutte depuis le mois de Septembre. Vendredi dernier ses douleurs étoient extrêmes, il avala une dose, souffrit encore une demi-heure, & s'endormit. A son réveil il se trouva soulagé : il avoit une main dont il ne pouvoit faire usage, à présent il s'en sert comme de l'autre. M. Fortin, pere de Madame Deschateles, en a pris pour même cause : il a été à la selle 12 fois, & le lendemain a été à l'assemblée chez sa fille.

M. Bonnet, pour ses maux d'estomac, en a pris aussi ; il se trouve soulagé. Les Médecins avoient crié contre toi, à présent ils crient qu'il faut attendre, & qu'il faut des expériences répétées avant de prononcer pour. Cependant on convient que pour la goutte cela est bon. Le mal, c'est qu'il n'y a gueres de cette Eau ici ; on devroit y établir un Bureau. Je te croirois obligé, comme bon Citoyen, de donner avis de ce remede dans ton pays, où tu sçais qu'il y a bien des martyrs de cette malheureuse maladie.

N°. 16.

M. POLLISSARD.

Rouen, le 10 *Mai* 1783.

Monsieur, j'ai différé réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 : voulant voir l'effet que me feroit l'Eau Médicinale par continuité, j'en ai pris six doses en différentes fois. Je m'apperçois à présent que l'effet en est merveilleux, & que c'est un vrai remede pour détruire la goutte ; mais comme j'ai cette misérable torture depuis très-long-temps...., ce seroit toujours beaucoup si les accès étoient interrompus, & que les attaques fussent moins fréquentes. J'ai trouvé jusqu'à présent dans le remede beaucoup de soulagement, puisque je suis plus leste, le sommeil meilleur : j'ai même la peau plus grasse, & toute la portion ordinairement affectée plus libre.... Je me figure guéri pour le bien aise où je me trouve, pourquoi je suis bien décidé à continuer à prendre l'Eau Médicinale tous les huit jours, observant, si le remede me fatigue,

de

de mettre un intervalle plus long & plus court ſi je puis le ſupporter.

..... Il ne me gênera pas de diſtribuer l'Eau Médicinale que j'ai de trop pour mon uſage. J'en ai donné une vingtaine de phioles, & auſſitôt que j'en aurai encore j'en diſtribuerai pareille quantité : c'eſt pourquoi je vous prie de m'en envoyer encore cent douze bouteilles. Je dois vous dire que M. David, Chirurgien de notre Hôtel-Dieu, doit l'adminiſtrer à une dame qui a des vapeurs tournantes à la folie, &c. Je vous prie de me croire, avec le plus parfait dévouement, Monſieur, votre très-humble ſerviteur. *Signé* MARIN LEQUESNE, Négociant, Adminiſtrateur de l'Hôtel-Dieu, à Rouen.

N°. 17.

AU MÊME.

L'Orient, le 30 Mai 1783.

Monſieur, ſur la réputation qu'acquiert journellement l'Eau Médicinale de M. Huſſon, dont vous avez le dépôt, & notamment l'effet qu'elle vient de produire derniérement ſur deux de nos concitoyens, M. Arnoux Deſſaulſays & le ſieur Etienne, tous deux attaqués de violens accès de goutte, qui en ont été ſoulagés auſſitôt l'uſage de cette Eau, c'eſt-à-dire, de la même maniere que l'a été M. Codercq, Secrétaire de M. de Gourlade. Ces bons effets ayant eu lieu ſur des ſujets connus, m'engagent à vous faire une demande, Monſieur, de quatre bouteilles d'Eau Médicinale de M. Huſſon, de chacune huit gros ou une once, afin d'en avoir pour ſecourir au beſoin les perſonnes qui deſireroient s'en procurer ſur le champ; car depuis quelques mois je m'apperçois que cette eau s'accrédite ſinguliérement ici, & qu'il n'y a que la difficulté de s'en procurer qui en éloigne l'uſage. Bientôt les environs de cette Ville en feront autant. J'ai l'honneur d'être, avec conſidération, Monſieur, votre très-humble ſerviteur. *Signé* COIFFARD.

N°. 18.

AU MÊME.

Rouen, le 3 Juin 1783.

Monſieur, j'ai différé réponſe à celle dont vous m'avez honoré

noré le 26 Mai, parce que j'ai eſſuyé une attaque de goutte qui a été diſſipée par quelques cuillerées d'Eau Médicinale, en conſéquence je ſuis mieux, puiſque la douleur eſt à peu-près paſſée, & que je me ſens en état d'écrire. Je crois que par le paſſé j'ai uſé avec trop de précipitation de ce remede; c'eſt ce qui m'a dérangé. Je comprends facilement que la goutte qui me tourmente étant un très-ancien mal, je ne puis gueres en eſpérer une guériſon complette; ce qui fait que je ne manque cependant pas de courage, c'eſt que j'éprouve de bons effets, tant du remede que du régime; & ſi abſolument il faut ſe priver de ſouper, je ne mangerai plus le ſoir qu'une ſoupe.....

M. David, qui, comme la Faculté, n'avoit pas de confiance à l'Eau Médicinale, eſt ſurpris de ſes effets. La dame à qui il en a adminiſtré cinq doſes, eſt tranquille à préſent; ſes vertiges ſont à peu-près ceſſés, ce qui l'engage à ſuivre de très-près l'effet de ce remede. S'il eſt en votre pouvoir, vous pouvez lui en envoyer cent phioles qu'il adminiſtrera aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, & à coup sûr cet habile homme rendra juſtice au remede.....J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble ſerviteur. *Signé* MARIN LEQUESNE, Adminiſtrateur de l'Hôtel-Dieu.

N°. 19.

AU MÊME.

Chatou, le 21 Juin 1783.

Recevez, Monſieur, mes remercimens & ma plus ſincere reconnoiſſance de l'accueil que vous avez bien voulu faire à celui qui a été, de ma part, vous demander des Imprimés de M. Huſſon; vous pouvez être bien aſſuré qu'à l'exception d'un exemplaire que je garde pour moi, les autres ſeront employés à porter au loin dans nos Provinces la connoiſſance du remede de M. Huſſon, & vous devez vous attendre que pluſieurs perſonnes ne tarderont pas de recourir à vous ſur l'invitation que je leur en ai fait; car je ne dois pas vous taire que la ſeule lecture du petit Livret, quand j'y ai vu tant de bons effets atteſtés par tant d'honnêtes gens, ſous les yeux de Médecins auſſi habiles & auſſi bons Praticiens, cette lecture m'a telle-

ment

ment affecté, que j'ai regardé comme un devoir pour moi d'en faire part à mes amis malades, ſur-tout de maladies les plus invétérées; elle m'a inſpiré le deſir d'en faire uſage pour moi-même, pour ſortir, s'il eſt poſſible, de l'état de ſouffrance où la goutte me tient depuis près de ſix mois: ce que je ferai inceſſamment auſſitôt que j'aurai quelques jours de loiſir. Si j'étois dans le cas d'avoir beſoin d'autres exemplaires de petits Livrets, je recourrai à vous avec confiance, d'après l'offre obligeante que vous avez la bonté de me faire, & en cela je croirois ſervir, non-ſeulement mes amis, mais auſſi toute la patrie; car je crois devoir vous obſerver que le petit Imprimé eſt trop laconique pour pouvoir jamais faire la même impreſſion que celle du Livret. Je ſens parfaitement que dans un débit conſidérable la multitude innombrable de Livrets deviendroit trop diſpendieuſe; mais n'y auroit-il pas moyen d'y ſuppléer? La premiere fois que vous ferez réimprimer les petits Imprimés, il ſuffiroit, ce ſemble, de dire dans une petite addition l'abrégé du Livret. Cet abrégé ne contiendroit autre choſe, ſinon qu'on a annoncé au Public, avec les lettres & certificats ſur la fievre tierce invétérée..... de guériſon ſur la goutte, &c..... ſur chaque maladie, le nombre de guériſon, en y ajoutant le nombre, & même les noms, ſi cela n'allongeoit pas de trop, de MM. les Médecins & Chirurgiens habiles & connus qui ont aſſez de confiance dans le remede pour l'employer eux mêmes, ainſi que le nombre de ceux qui, ſans l'employer, l'autoriſent pour leurs malades. En réuniſſant ainſi dans cinq ou ſix lignes d'impreſſion ces divers objets, l'Imprimé deviendroit plus intéreſſant & diminueroit la dépenſe des Livrets, puiſqu'il en donneroit la quinteſcence.

Vous ne devez pas être ſurpris de la lenteur du Gouvernement, qui ne tend qu'à laiſſer plus connoître & plus accréditer un remede, & dont l'autorité n'a jamais plus de force ſur les eſprits que quand elle a été plus lente. Je ne doute nullement, & vous n'en devez pas douter non plus, que le remede continuant à réunir & les ſuccès & les ſuffrages des gens de l'art (pourquoi ne le ſeroient-ils pas; c'eſt un principe & un effet

phyſique

phyſique qui ne doivent point varier ſauf les étourderies que pourroient faire des mal aviſés dans l'application) attirera l'attention, l'autoriſation & les ſecours du Gouvernement. Je ſuis charmé de cette occaſion de vous témoigner les ſentimens d'eſtime bien ſinceres que m'inſpirent la candeur & la droiture avec laquelle vous avez atteſté les bons effets de ce remede ſur vous & ſur madame votre épouſe, ainſi que le zèle déſintéreſſé qui vous porte par amour pour les autres hommes, à vous charger du tracas d'un pareil débit. C'eſt dans ces ſentimens que je ſuis, Monſieur, votre ſerviteur. *Signé* BERTIN, Conſeiller d'Etat.

N°. 20.

AU MÊME.

Alençon, le 25 Juin 1783.

Madame, j'ai apporté ma grande & groſſe fievre à Alençon, où j'ai été malade au point que j'ai été adminiſtrée en viatique. Je ſuis mieux à préſent ; & ſi bien même, que je me haſardai hier d'aller à la meſſe & de prendre un demi gros de l'Eau Médicinale. Je m'en trouve beaucoup mieux ; je vois même ſenſiblement mon ſein diminuer, ainſi que les douleurs. J'oſe eſpérer, Madame, qu'avec la perſévérance j'obtiendrai la guériſon que j'en attends. J'oſe donc m'adreſſer à vous, Madame, & vous ſupplier de me procurer encore trois petites phioles ſemblables à celles que M. Polliſſard a eu la bonté de me donner. J'aurois pris la liberté de lui écrire directement, ſi j'avois pu me ſouvenir de ſon adreſſe. Au reſte, Madame, l'intérêt que vous avez bien voulu prendre au triſte état dans lequel j'étois chez vous, me fait trouver une grande ſatisfaction en vous donnant de mes nouvelles.

Si M. Polliſſard vouloit me faire paſſer ſon adreſſe, elle me ſeroit non-ſeulement utile, mais encore à bien d'autres, qui m'ont déja demandé de cette Eau merveilleuſe. Pardon des peines que cela pourra vous occaſionner. J'ai l'honneur d'être, avec la plus vive reconnoiſſance & reſpectueux attachement, Madame, *ſignée* GERARD, femme Guilmaux, Concierge de Bicêtre.

N°. 21.

M. HUSSON.

De Bretigny, le 4 Juillet 1783.

Il eſt bon, Monſieur, que vous ſçachiez que votre remede a ſinguliérement la vertu de rétablir les ſuppreſſions de regles. Je viens d'en faire une expérience tout-à-fait admirable, ſur une femme-de-chambre qui étoit à la campagne où j'étois chez une de mes amies. Une très-petite cuillerée à café, moins d'un gros, l'a remiſe dans l'état naturel; elle jouit depuis de la meilleure ſanté. J'avois déja fait pluſieurs expériences en ce genre, mais celle que je rapporte ici nous à tous ſatisfaits & a ſurpris beaucoup de perſonnes dans la maiſon; il ſeroit à ſouhaiter qu'un effet auſſi avantageux fût généralement connu pour le bien de l'humanité, que ces ſortes d'accidens déſole. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c. *Signé* la Baronne d'ESPAGNAC, douairiere.

N°. 22.

M. POLLISSARD.

Montereau, le 8 Juillet 1783.

Monſieur, vous devez avoir bien mauvaiſe idée de moi; on crie furieuſement contre ma négligence d'avoir été ſi long-temps à vous faire mes remercîmens pour l'Eau Médicinale & ſouveraine de M. Huſſon. On a épuiſé tout mon avoir; il ne me reſte pas une goutte de ladite Eau dont je puiſſe faire part au public; j'en ai ſeulement réſervé deux gros pour moi dans le cas où je me trouverois malade ou indiſpoſé, tant j'y ai confiance. Entr'autres merveilleuſes cures que j'ai opéré avec le ſeul ſecours de l'Eau Médicinale, je ne vous cite que celle d'une jeune Dame qui étoit attaquée depuis long-temps d'une épilepſie qui la déſoloit, elle & toute ſa famille, & qui n'a pas reparu depuis qu'elle fait uſage de l'Eau Médicinale. Comme cette Dame n'eſt plus dans ce pays-ci & qu'elle m'en demande, oſerois-je vous prier de vouloir bien me faire le plaiſir de lui en envoyer ſix gros. Cette Dame demeure à Vertus en Champagne. Je vous prie de les adreſſer à M. de Boniſaut, Employé dans les Fermes du Roi, partie des Aides,

à Vertus en Champagne, c'eſt pour Madame ſon épouſe. Je vous donnerai un détail circonſtancié de cette cure ſurprenante & de pluſieurs autres; & vous verrez, mon cher ami, que je n'ai point abandonné l'Eau Médicinale, mais que j'y ai la plus grande confiance, & que je ne ceſſe de la faire connoître dans ſes effets merveilleux. Je vous prie, ſi vous le pouvez, de m'en envoyer une petite proviſion pour achever la cure des maladies extraordinaires que j'ai entrepriſes. Vous ſavez que le coche de Montereau part de Paris le Jeudi à ſept heures; je ſerois enchanté d'en recevoir Vendredi matin, ſi cela eſt poſſible; cinq à ſix malades attendent après. La poſte va partir, & il ne me reſte que le tems de vous aſſurer du ſincere & reſpectueux attachement avec lequel je ſuis tout à vous. *Signé* THUIN, Curé de Saint-Maurice, & ancien Chanoine de la Collégiale.

N°. 23.

Billet de Madame de Baudeville, pour commiſſions à Paris.

De..... le 14 *Juillet* 1783.

Carville fera dire à Saint-Louis de paſſer chez M. Poliſſard, lui dire que l'Eau Médicinale a fait des merveilles au gendre du ſieur Grenouville, *qui étoit demeuré* perclus d'une *ſciatique dans les genoux depuis le mois d'Août* 1782; *il en a fait uſage au mois de Mai, & depuis ce tems il va à deux ou trois lieues autour de chez lui; auparavant, il ne pouvoit aller d'un bout de ſa cuiſine à l'autre ſans béquilles.*

N°. 24.

AU MÊME.

De Paris, le 15 Juillet 1783.

Je vous remercie, Monſieur, de l'exemplaire que vous avez bien voulu m'accorder de la collection des effets de l'Eau Médicinale. Je l'ai lu avec ſatisfaction, mais ſans étonnement. Vous avez peut-être oublié que j'ai pris de cette Eau, il y a environ ſix ans, pour une ſurdité que j'éprouvois périodiquement toutes les années, à l'approche de l'hiver. Depuis que j'ai fait uſage de l'Eau Médicinale, je n'ai plus rien reſſenti de mon incommodité annuelle, contre laquelle j'avois inuti-

lement employé les reſſources de la Médecine. Je peux même dire avec vérité que l'uſage que j'ai fait de cette Eau, il y a ſix ans, m'a délivré de pluſieurs petites incommodités auxquelles j'étois ſujet, telles que maux de tête, laſſitudes & malaiſes. Nombre de perſonnes de ma connoiſſance ont fait uſage de l'Eau Médicinale, & toutes en ont éprouvé les effets les plus ſalutaires. J'ai eu ſous les yeux la preuve la plus complette de l'efficacité de ce remede ſur une perſonne qui demeure dans ma maiſon; mais votre Recueil ne contient rien d'auſſi merveilleux que la guériſon de Mademoiſelle Bertrand de la Moncelle, demeurant à Chaillot, dont l'état déplorable & la guériſon opérée par le ſecours ſeul de l'Eau Médicinale, ont été connus de toute ſa famille & de ſes amis : ſi ce remede pouvoit être rendu public, je crois que ce ſeroit un préſent à faire à l'humanité ſouffrante, qui ſeroit diſpenſée de toutes les dépenſes auxquelles l'expoſe, en bien des occaſions, l'inſuffiſance des remedes connus. Je joints mes vœux à ceux que préſente votre collection pour l'autoriſation d'un remede qui me paroît ſupérieur à toutes les reſſources ordinaires de l'art. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, GOULLEAU, Avocat aux Conſeils du Roi, rue Saint-Martin, près celle Aubry-le-Boucher.

N°. 25.

A Valence en Dauphinois, le 9 Août 1783.

Monſieur, votre Eau Médicinale vient de faire ici, & pour ainſi dire entre mes mains, une eſpece de miracle, dont, pour le bien de l'humanité & pour l'avantage de ma ville, & de ma Province même, je ne peux pas me diſpenſer de vous rendre compte.

Un de mes amis, revenant de Paris, avoit apporté ſeulement deux petites bouteilles de votre Eau; il y avoit été engagé par pluſieurs de ſes connoiſſances qui lui avoient dit des merveilles de cette Eau, la plupart comme témoins oculaires, ou comme l'ayant éprouvé elles-mêmes. Il s'étoit propoſé d'en faire uſage la premiere fois qu'une attaque de goutte, à laquelle il eſt très-

ſujet;

ſujet, lui en fourniroit la triſte occaſion ; l'attaque eſt ſurvenue, mais ſon Médecin n'ayant pû la lui conſeiller, ne la connoiſſant point du tout, ni par ſa nature ni par ſes effets, mon ami n'a pas oſé la prendre. Dans ces entrefaites, un vieux Domeſtique à moi, très-goutteux depuis long-tems, qui eſſuye ordinairement au moins une attaque chaque année, & quelquefois fort longue, a été aſſailli des douleurs les plus vives; il avoit déjà paſſé deux nuits cruelles, lorſque je me ſuis aviſé de prier mon ami de me céder ſes deux petites bouteilles; j'ai fait préparer mon homme par quelques humectans, tant par haut que par bas, mais fort légérement ; enſuite je lui ai fait prendre l'Eau, que j'avois préparée moi-même, conformément à l'inſtruction imprimée; c'étoit le troiſieme jour de l'attaque, ſur les onze heures du ſoir ; je ne vous dirai point les effets que ce remede a produit, parce qu'ils ſont abſolument les mêmes que ceux qui ſont détaillés dans le certificat de M. Codercq, Secrétaire de M. de Gourlade, dont il m'eſt tombé un imprimé entre les mains, avec ces deux différences eſſentielles, & très-concluantes en faveur de l'efficacité du remede ; la premiere eſt que je n'ai pas mis la petite bouteille entiere, c'eſt-à-dire les deux gros, & que j'en ai laiſſé au moins le quart, ou demi-cuillerée à café; la deuxieme différence eſt que mon vieux domeſtique n'a pris que cette premiere doſe, & que la répétition qui a eu lieu pour M. Codercq le troiſieme jour, a paru ſi inutile au malade lui-même, qui ne l'étoit plus, qu'il a deſiré qu'elle lui fût conſervée pour une autre & meilleure occaſion ; il n'en a donc pris qu'une ſeule & unique doſe, d'environ un gros & demi tout au plus ; & dès le lendemain il a été en état de faire ſon ouvrage comme à l'ordinaire, dans la maiſon & au dehors ; il s'eſt obſtiné malgré moi, ou du moins à mon inſçu, à courir la ville dont le pavé eſt très-mauvais ; il l'a parcourue, ſans chercher à en éviter les deſcentes & montées, & ſans le ſecours d'aucun bâton ni canne, ce qui a ſi peu nui à l'avancement de ſa guériſon, que deux jours après il a pu mettre dans le ſoulier ſon pied malade ; ce qu'il ne pouvoit après ſes autres attaques, même guéri, que quinze jours ou même trois ſemaines, & un mois après

ſa guériſon ; cet événement, qui date de dix à douze jours, pendant leſquels mon vieux Domeſtique n'a plus reſſenti la moindre douleur, a fait ſenſation dans la ville, mais n'a pu encore déterminer entiérement la confiance, qui ne peu être ſolidement fondée que ſur des épreuves réitérées, & des obſervations exactement ſuivies, ſur les différentes maladies à la guériſon deſquelles l'Eau Médicinale paroît être propre ; c'eſt le ſervice important que j'ai pris la réſolution de rendre au pays que j'habite. Je ſuis, &c. *Signé* DE TARDIVON, Abbé Général de l'Ordre de Saint-Ruf.

N°. 26.

M. POLLISSARD.

Paris, ce 19 Août 1783.

Je vous prie, Monſieur, de vouloir bien m'envoyer douze bouteilles d'Eau Médicinale de M. Huſſon. Vu le bien que j'en ai éprouvé, je ne puis m'effrayer de ce qui a été marqué dans le Journal derniérement, & qui m'a fort étonné, d'après la lettre écrite à Madame la Marquiſe de l'Eſcalopier, il y a quelques années. Enfin, quant à moi, je ne puis que faire l'éloge de cette Eau Médicinale. J'avois depuis nombre d'années une douleur au côté droit, & qui étoit à de certaines époques très-violentes. Je ne digerois point, je ne dormois pas ; deux priſes & demie m'ont ſoulagée, au point que je puis dire être dans le cas d'en prendre peu encore, pour être parfaitement contente de ma ſanté. Ma femme-de-chambre eſt auſſi perſuadée que moi que j'ai rendu un abcès. La quantité que je vous demande de cette Eau, eſt non-ſeulement pour moi, mais pour ſoulager dans l'occaſion des perſonnes qui m'intéreſſent & qui pourroient en avoir beſoin, ma confiance étant entiere dans ce remede, qui ſeul m'a véritablement ſoulagée. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble ſervante, *ſignée* R. DE SAINT-SAUVEUR, rue Grange-Bateliere.

N°. 27.

M. HUSSON.

De Paray-le-Monial en Charollois, le 21 Août 1783.

Monſieur, nous avons eſſayé ici votre Eau, par le moyen de

M.

M. de Bourdeville, Capitaine en ſecond de Grenadiers au Régiment de Beaujollois, en quartier en cette ville, qui la tenoit de vous-même, & voici ce qu'elle a opéré. Madame Dézert, jeune femme de notre ville, s'eſt guérie radicalement avec deux priſes d'Eau Médicinale, d'une glande qu'elle avoit au col, groſſe comme une noix, qui lui cauſoit des douleurs affreuſes, ainſi que de deux dartres vives qu'elle avoit au bras gauche, le tout ſans aucunes préparations, & en quatre jours.

Mademoiſelle de la Baqc, fille d'un Garde-du-Corps, avoit un vomiſſement preſque continuel depuis fort long-temps; elle a été guérie avec une ſeule priſe de deux cuillerées à café de votre Eau : elle mange de tout, ſans ſentir ſi elle a un eſtomach, auparavant ſi douloureux. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c. *Signé* le Chevalier DE FAVEROLLES, ancien Officier des Carabiniers, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

N°. 28.

Du 22 Août 1783.

M. Poliſſard eſt prié de la part de Madame Amet, de lui envoyer ſix priſes de l'Eau Médicinale avec quelques livres; c'eſt pour Strasbourg. Mon époux eſt preſque guéri de ſa goutte : les jambes ne ſont plus du tout enflées, ce qu'il a éprouvé conſidérablement dans ſes voyages. Il lui reſte une main encore bien foible; il continue d'en prendre de huit jours en huit jours. Je penſe qu'il ſe formera dans ladite Ville un Bureau, ſi ceux qui ſont affligés de cette maladie éprouvent le même bienfait. *Signée* femme D'AMET, Courrier de Strasbourg.

N°. 29.

AU MÊME.

De Paris, le 27 Août 1783.

Monſieur, je vous prie de faire mettre douze priſes de l'Eau Médicinale dans une boîte; c'eſt pour Strasbourg. Mon époux juſqu'à ce jour eſt entiérement guéri de ſa goutte; malgré cela, je lui en fais prendre une priſe dans les quatre jours qu'il eſt auprès de moi, ce qui fait quinze jours d'intervalle. Marquez-

moi, s'il vous plaît, s'il peut continuer. Il eſt fort, de plus, diſpoſé à faire mauvaiſe digeſtion, ce qui lui occaſionne des débordemens de bile. Vous m'enverrez, je vous prie, trois priſes de plus, & ſéparément des douze autres. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble ſervante, *ſignée* femme D'AMET, Courrier de Strasbourg.

N°. 30.

M. POLISSARD.

Paris, ce 24 Août 1783.

Je me ſuis informé, Monſieur, de l'effet qu'a éprouvé le Tréſorier de Sorbonne. Je ne ſçais pas le nom de ſon Médecin (car il en a eu pluſieurs, depuis un-an qu'il eſt malade.) Ce dernier lui a ordonné le quinquina, que le malade ne prend pas, ſur-tout depuis que l'on l'a engagé à prendre de l'Eau Médicinale. La premiere cuillerée à café qu'il a pris d'Eau Médicinale, lui a procuré le ſommeil qu'il avoit perdu depuis huit mois, il a de plus éternué & mouché facilement, & au bout de vingt-quatre heures de cette demi-priſe, il a été douze fois facilement & abondamment. D'après le bien qu'il en a reſſenti, il en a pris quatre jours après une priſe qui l'a fatigué; actuellement il continue de la prendre à demi-priſe. Son Médecin, au bout de huit jours, dans la bonne foi que c'eſt ſon quinquina qui a mis ſon malade dans le bon état où il le trouve, lui a dit avant hier ſoir, qu'il valoit aujourd'hui douze livres, & qu'il y a huit jours, qu'il ne valoit pas douze ſols. Le malade avoit bien de la peine à ſe retenir d'envie de rire. Il ne pouvoit pas marcher, actuellement il marche, & reconduit ſon Médecin juſqu'à ſon eſcalier. En tout il y a du mieux, & le malade prend grande confiance à ce remede..... J'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c. *Signé* PLATRIER, Caiſſier de M. Tourtant, Receveur général des Finances de Champagne, rue neuve Saint-Roch, près celle neuve des Petits-Champs.

Nota. *A l'inſtant où cette lettre eſt donnée à l'impreſſion, on apprend*

apprend que la ſanté de M. Talloir, qui n'eſt pas entiérement rétablie, continue à aller de mieux en mieux, & qu'il a tant de confiance dans l'Eau Médicinale qu'il eſpere de ſa perſévérance une parfaite guériſon.

N°. 31.

AU MÊME.

Du Château de Dourdan, le 3 Septembre 1783.

Recevez, Monſieur, pour M. Huſſon, le fidele témoignage que je dois aux vertus de ſon Eau Médicinale, dont j'ai beaucoup à me louer, ayant totalement diſſipé une tenſion nerveuſe qui m'étoit reſtée dans la partie gauche de la tête, ainſi que des laſſitudes & peſanteurs dans les jambes, occaſionnées par une humeur rhumatiſmale & gouteuſe qui y étoit remontée il y a environ quatre ans, pour ne m'être pas purgé à propos. Les eaux de Balaruc, l'émétique, l'alkali-fluor volatil, &c. que l'on m'a adminiſtré avec douleurs, mais, plus que cela, le retour des douces chaleurs des mois de Mai & Juin, ont remis toutes choſes dans leur état naturel; à cette tenſion près, avec un gonflement dans les pieds qui m'étoient reſtés, & que votre remede ſeul a extirpé, depuis deux mois que j'en ai fait uſage pour la premiere fois, & que je me propoſe de continuer avec confiance.

Je ne connois rien, Monſieur, de moins répugnant ni de plus facile à prendre que l'Eau Médicinale, ni de régime plus aiſé à obſerver pour s'y préparer. La jalouſie & l'envie, de tous tems les fléaux de l'humanité auront beau exercer leur malignité, je doute qu'elles puiſſent parvenir à détruire la bonté & l'utilité de cette Eau merveilleuſe, que la vérité doit promulguer pour celui du ſoulagement de notre frêle machine. Ce que je fais avec autant de reconnoiſſance que de plaiſir. C'eſt avec ces ſentimens que j'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monſieur, &c. *Signé* ODILE DE MENNECOURT, ancien Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis.

N°. 32.

AU MÊME.

Chaillot, le 5 Septembre 1783.

Depuis quelques années ma ſanté eſt très-mauvaiſe, & le ſang étoit vicié par nombre de chagrins, ſaiſiſſemens & événemens fâcheux. Il y a particuliérement trois ans que des circonſtances affligeantes porterent le coup le plus funeſte à ma mauvaiſe ſanté. Il me ſurvint un clou ſous le bras, j'eus recours aux remedes ordinaires, cet accident fut diſſipé, mais le fond de ma ſanté étoit toujours très-mauvais. Les perſonnes de l'Art n'oſoient me conſeiller des remedes. Il y a deux ans que je ſentis un bouillonnement dans la tête, qui me faiſoit jetter par les oreilles des eaux rouſſes, trois ou quatre fois par mois, & m'occaſionnoit des douleurs dans la tête. L'engorgement étoit tel, qu'il me rendoit ſourde de tems en tems. J'ai pris des médecines ordinaires, mais il y a ſix mois, & peu de jours après, une derniere médecine, précédée & ſuivie des précautions d'uſages, je fus très-ſurpriſe de me trouver dans un pire état. Les douleurs de tête ont augmenté. J'ai perdu tout ſommeil; je redoutois de me coucher, de crainte d'être étouffée par l'humeur que je ſentois dans la tête; diſparution abſolue des mois & apparution fâcheuſe. Mes oreilles ſe ſont enflées & durcies. Il m'a ſemblé être menacée de périr par un abcès dans la tête, & par l'hydropiſie tout à la fois. Tout annonçoit chez moi la décompoſition du ſang. Enfin la fievre me prit la ſemaine de Pâques dernier. C'eſt dans cet état qu'une perſonne reſpectable qui avoit fait uſage de l'Eau Médicinale me conſeilla d'en prendre. Je commencai par en prendre pendant douze jours par petites doſes. Je reſſentis un travail étonnant dans la tête, & fus purgée doucement. La fievre diſparut. Ces premiers ſuccès m'ont encouragé. Je pris une plus forte doſe, d'un gros & demi, qui me fit rendre par la bouche deux grandes cuvettes de bile verte, & beaucoup par les ſelles. Après cette évacuation, il eſt ſorti de mon oreille droite plein une coquille de noix de pus, comme ſang corrompu. Dès ce moment les douleurs ont diminué, j'ai continué les priſes à

des

des distances. J'ai rendu par la bouche, en huit jours de tems, huit cuvettes d'eau billieuse. Dans l'invervalle, les mois ont été rétablis, & tout accident à cet égard a cessé. J'ai rendu pendant quelques tems du sang par le nez & par la bouche, enfin le traitement s'est réduit à quatorze gros d'Eau Médicinale, à une tisanne de fleurs de mauve, racine de guimauve, graine de lin & fleurs de bouillon blanc; & pour boisson ordinaire, fleurs d'ortie blanche, infusée dans de l'eau fraiche, & tous les accidens de tous genres ont disparu. Mes forces sont revenues au point que j'ai fait depuis mon rétablissement de très-grandes promenades à pied, & que j'en fais tous les jours; enfin je me porte bien, & ma guérison est un miracle. Je crois que tous les Souverains de la terre devroient acheter un remede aussi précieux à l'humanité. *Signé* BERTRAND DE LA MONCELLE.

N°. 33.

AU MÊME.

Paris, le 5 Septembre 1783.

Madame Platrier, Monsieur, m'a prié de vous faire passer l'adresse de M. le Trésorier de Sorbonne, rue des Noyers. Son nom est Taloir, Trésorier de Sorbonne. Il ne prend plus d'Eau pour laisser revenir ses forces. Après quoi il en reprendra. Il ne tousse plus, dort bien, mange bien, & sort : car il a été en Sorbonne. Il est gai, & je crois qu'il a actuellement beaucoup de confiance en cet Eau.....

La Cuisiniere de Madame Gricourt avoit les doigts des mains recourbés en dedans, avec des gersures; elle en a pris trois bouteilles, & ses mains sont redressées & font peau neuve. Actuellement elle est rue Notre-Dame des Victoires, n°. 26.

J'ai vu l'autre jour quelqu'un de la Société, qui dit que M. le Marquis de Bullion, grand Chymiste, a découvert la simple, & qu'il a fait de cette eau; qu'elle a la même couleur, le même goût, & que ce n'est que de l'*herbe à pauvre homme*. Il peut en faire tant qu'il voudra, je n'en prendrai que de celle prise chez vous, qui mérite non-seulement la confiance de M. Husson, mais même celle du Public, en sacrifiant, ainsi

que

que Madame Polliſſard, vos plaiſirs pour rendre ſervice au Public. Je crains que l'on ne rende un mauvais ſervice à l'Eau Médicinale, en permettant le fruit, tel mûr qu'il ſoit. Je ſçais que c'eſt un Chirurgien qui l'a conſeillé ou permis. Mais je crains que l'on abuſe de la permiſſion, & qu'il en arrive malheur, qui ſera rejetté ſur l'Eau Médicinale. Moi, en gardant le régime le plus ſtrict, je m'en ſuis très-bien trouvé, & je ne profiterai pas de cette mauvaiſe permiſſion, que je crois contraire. Je deſire me tromper. Cela vous procurera beaucoup de gourmands & de gourmandes de plus. Je ſuis, avec conſidération, Monſieur, &c. *Signé* LETRÉSOR DE FONTENAY, Aumônier de Monſeigneur le duc d'Orléans, rue neuve Saint-Roch, maiſon de M. Platrier.

N°. 34.

M. HUSSON.

A Toulon, le 9 Septembre 1783.

Il y avoit long-temps, Monſieur, que je me propoſois d'avoir l'honneur de vous écrire, pour vous faire part des progrès qu'à fait votre remede ſur pluſieurs perſonnes de cette ville auxquelles je l'ai adminiſtré. Je puis dire avec vérité que ſans cela elles ſeroient péries; il s'eſt élevé des jaloux de ſes ſuccès, mais j'ai franchi la barriere, n'ayant d'autres intentions que de ſecourir mes ſemblables; le dernier que j'ai guéri eſt un Capitaine de ce département, qui étoit depuis trois mois attaqué d'une colique néphrétique qui lui avoit même aliéné le cerveau; avec deux priſes de votre Eau Médicinale il eſt guéri radicalement, étant dans ce moment à la campagne, & jouiſſant de la meilleure ſanté. La guériſon de ce dernier malade m'a fait déteſter des . . . . Depuis trois mois, moi & ma famille ne faiſons uſage que de votre remede lorſque nous nous ſentons indiſpoſés, duquel nous nous trouvons très-bien. *Signé* VARILLAND, v^e GUILLEMARD.

N°. 35.

M. POLLISSARD.

Paris, ce 10 Septembre 1783.

Monſieur, je dois vous rendre compte que dans les grandes chaleurs

chaleurs de l'été, j'ai été ſurpris ſubitement d'une rétention d'urine très-violente, d'un abbattement univerſel avec douleur aux amigdales & dans les gencives, au point qu'avec peine je pouvois mâcher de la mie de pain & l'avaler; j'ai reſté dans cet état fâcheux près d'un mois à cauſe d'affaires preſſées qui ne me permettoient pas de faire aucun remede. Enfin, excédé par le mal, accablé d'une fievre inflammatoire, j'ai eu recours à l'Eau Médicinale dont j'ai éprouvé, comme par le paſſé, les plus heureux effets. J'en ai pris une premiere doſe qui, dans moins de deux heures, a calmé les douleurs aigues dont j'étois tourmenté; deux autres priſes, à cinq à ſix jours de diſtance, m'ont rétabli dans le meilleur état poſſible. Je m'empreſſe de vous faire part de cet heureux ſuccès, qui n'eſt pas le premier ſur moi, afin de faire connoître, autant qu'il dépendra de moi, les reſſources infinies de votre précieuſe Eau pour le ſoulagement l'humanité ſouffrante. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé* STOUCRAD, ancien Officier de Cavalerie au ſervice de France.

P. S. Vous n'ignorez pas ſans doute, Monſieur, les heureux effets de l'Eau Médicinale ſur M. Fontaine, ancien chef de Gobelet de la Reine, demeurant à Argenteuil, âgé de ſoixante-dix-neuf ans. Il avoit une incontinence d'urine depuis dix ans, ne pouvoit pas reſter un quart-d'heure au lit, & par conſéquent ne pouvoit prendre aucun repos; le ſecond gros d'Eau Médicinale lui a procuré un ſommeil tranquille & profond de dix heures de ſuite; un bourlet dur & ſec qui s'étoit formé au bas-ventre s'eſt adouci & devenu flexible comme le reſte du corps; ſon incontinence d'urine eſt diminuée au point de ne point l'incommoder pendant toute la nuit. Son état eſt tel que malgré ſon âge il monte à cheval comme un jeune homme, & marche avec une agilité qui le ſurprend lui-même.

N°. 36.

AU MÊME.

De Paris, le 12 Septembre 1783.

Je me fais un devoir & un plaiſir de vous rendre compte, Monſieur, des effets ſalutaires que j'ai éprouvés de l'Eau Médicinale

dicinale ; je vous dois, en mon particulier, l'hommage de la plus vive reconnoiſſance. Avant l'uſage de cette Eau, j'éprouvois continuellement au creux de l'eſtomac un froid ſi vif, qu'une piece de flanelle, à deux ou trois doubles, ne pouvoit le réchauffer, & une ſi grande ſenſibilité, que, malgré la précaution d'avoir l'habit fort large, je ne pouvois le boutonner ſans arrêter ſur le champ ma digeſtion. Forcé à ne me permettre que les alimens les plus ſains, mes digeſtions étoient toujours pénibles & laborieuſes, & ſi imparfaites, que j'avois tous les ſoirs des accès de triſteſſe & de mélancolie. Mes jambes, habituellement enflées depuis pluſieurs années, le devenoient exceſſivement dans les chaleurs de l'été, & d'une telle foibleſſe depuis trois ans, que j'avois de la peine à marcher. Toutes les incommodités ont diſparu, Monſieur, par vingt priſes d'Eau Médicinale, & dans l'eſpace de trois mois, ainſi qu'une dartre dont l'humeur devenoit tous les jours plus abondante. Plus de froid, plus de ſenſibilité à l'eſtomac. Il digere toutes ſortes d'alimens, & ſans efforts. Je mange indifféremment toutes ſortes de fruits, que j'étois obligé de me refuſer avec le plus grand ſoin. Mes jambes ſont parfaitement nettes & remplies de vigueur & de légéreté. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, l'Abbé DE LUSCAN, Grand-Vicaire de Gap, maiſon de M. le Marquis de la Grandville, rue du Fauxbourg Saint-Honoré.

N°. 37.

A M. HUSSON.

De Paris le 22 Septembre 1783.

Je viens, mon cher Huſſon, de faire l'expérience la plus heureuſe de votre Eau Médicinale. C'eſt la quatrieme qui a ſauvé la vie à moi ou aux miens.

Le plus jeune de mes fils, penſionnaire au College de Navarre, m'a été renvoyé malade d'une fievre putride & maligne, lundi 15 Septembre. Le Principal me mandoit en le renvoyant, que le Médecin lui avoit déclaré que cette maladie étoit grave & méritoit la plus grande attention. L'avis étoit bien néceſſaire : car

un

un Médecin & un Chirurgien qui étoient comme par haſard chez moi, lui trouverent la langue & le palais abſolument noir. Ma femme en fut ſi effrayée qu'elle ſe trouva mal. Le ſoir même je donnai à l'enfant un gros d'Eau Médicinale dont l'effet fut, dans les vingt-quatre heures, de diminuer conſidérablement la fievre & les autres ſymptômes fâcheux, & de faire ceſſer le délire. Deux jours après il a pris un ſecond gros qui a ſupprimé abſolument la fievre. Cette ſeconde priſe l'a purgé abondamment, & lui a fait rendre des matieres parfaitement noires & infectes. Le lendemain qui étoit le cinquieme jour de ſa maladie, il s'eſt levé fort gai; un troiſieme gros a achevé la guériſon. Il a continué depuis à ſe fortifier, de maniere qu'aujourd'hui 22, il ſeroit en état d'aller au College.

Vous pouvez juger aiſément, mon cher Huſſon, de ma joie: car le Chirurgien & le Médecin m'avoient annoncé que c'étoit une maladie de quarante jours, & m'avoient beaucoup inquietté ſur l'événement.

Ainſi en huit jours plus de maladie, la convaleſcence même finie.

Recevez, mon cher Huſſon, mon remerciement de m'avoir procuré la connoiſſance d'un pareil remede. Vous connoiſſez toute mon amitié; quel nouveau motif pour la reſſerrer, s'il étoit poſſible. Je ſuis, &c. *Signé* POLLISSARD, Négociant, rue Geoffroy-Laſnier, N°. 39.

Fait très-important pour les *Maladies épizootiques.*

N°. 38.

A M. POLLISSARD.

De Sedan le 26 Septembre 1783.

Il vient de ſe paſſer ici un fait qui prouve l'utilité de l'Eau Médicinale pour les maladies des bêtes à corne.

M. Charles Chardon, frere de celui que vous connoiſſez, a une vache. Un Vétérinaire & un autre guériſſeur l'ont traitée pour une maladie à la ſuite d'avoir fait un veau.

La vache alloit de mal en pis. Samedi dernier ils déclarerent

quelle

qu'elle n'étoit plus en état de prendre aucun remede ; (elle étoit enflée & d'une foibleſſe extrême) qu'elle mourroit la nuit d'enſuite.

M. Chardon leur répondit : puiſque vous jugez qu'elle doit mourir cette nuit, attendez un inſtant. Il apporta un gobelet d'eau commune dans lequel il mit ſix gros d'Eau Médicinale que le Vétérinaire donna à la vache, ſans ſçavoir que c'étoit de l'Eau Médicinale. Trente heures après elle évacua une quantité prodigieuſe d'humeurs d'une odeur infecte, la bête ſe leva & mangea de l'avoine. J'ai été la voir, elle ſe porte à merveille. Le Vétérinaire l'ayant auſſi été voir, fut ſi ſurpris qu'il dit : *Adieu l'École Vétérinaire.* Je ſuis, &c. HUSSON.

P. S. Voici un fait qui ſeul eſt capable de confondre vos détracteurs, qui ne ceſſent de publier que votre Eau Médicinale eſt meurtriere.

Une fille cuiſiniere ſe trouvant dans un état de groſſeſſe, pour ne le point avouer, parvint dans ſa maiſon à faire accroire qu'elle avoit un ſquirre occaſionné par une peur qui avoit ſupprimé les regles ; on lui adminiſtra dix priſes d'Eau Médicinale de ſemaines en ſemaines, qui laiſſerent ſa groſſeſſe intacte, augmenterent ſa ſanté. On remarqua que cette fille ne témoigna pas le moindre deſir de la ſaignée ; ſon état ne changeant pas, on ceſſa l'Eau Médicinale, & cette fille, dans l'intention d'accélérer ſans doute ſa délivrance, prit en ſon particulier un lavement dans lequel elle mit 4 gros d'Eau Médicinale. Quelques jours après, elle ſe retira à l'Hôtel-Dieu, où elle accoucha le plus heureuſement : ce fait remarquable eſt à la connoiſſance de nombre de perſonnes, particuliérement de M. de Brotonne, Docteur de la Faculté de Paris ; de M. Balbatre, Organiſte de S. Roch, & de Madame ſon Epouſe.

Indépendamment des Lettres & Certificats qui forment ce Supplément, on pourra se procurer un plus grand nombre de témoignages de l'efficacité de l'Eau Médicinale par les personnes ci-indiquées, qui l'ont éprouvé elles-mêmes, ou qui en ont été témoins.

Savoir:

M. Targesse, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, hôtel d'Harcourt, rue de la Harpe, vis-à-vis celle du Foin.

M. Chandelet, docteur en médecine de la faculté de Reims, place du Chevalier du Guet.

M. Brogniart, ancien chirurgien, chevalier de l'ordre royal de Saint-Lazare.

M. Ravel, maître en chirurgie, rue des Mauvais-Garçons Saint-Germain.

M. Bernard, neveu du feu frere Côme, maison d'un apothicaire près la rue des Gravilliers, rue du Temple.

M. Michelet, maître en chirurgie, à l'Orient.

M. Sery, maître en chirurgie, à Pontoise.

M. Jullien, ancien chirurgien, rue Culture-Sainte-Catherine.

M. Dumont de Valdajou, chirurgien renoueur des camps & armées du Roi, a obtenu avec deux prises d'Eau Médicinale la guérison d'une violente sciatique, qui l'avoit mis dans l'impossibilité de remplir les fonctions utiles de son art envers le public.

M. Jourdain, chirurgien-dentiste, rue & quai de la Vallée.

M. Meunier, maître en chirurgie, à Fontainebleau.

M. Vespres, chirurgien, à Gonesse.

M. Clediers, maître en chirurgie, démonstrateur de Physique expérimentale, rue des nobles à Clermont-Ferrand.

M. Leroy de la Fangdinierre, chirurgien-dentiste, maison de M. Cadet, apothicaire, rue Saint-Honoré.

M. Farron, ancien apothicaire de Paris, pour maladie grave & ancienne de madame son épouse.

Le R. P. Potentien, maiſon de la Charité des hommes, pour une expérience perſonnelle à l'occaſion d'une violente attaque de goutte, & différentes expériences ſur d'autres perſonnes.

Le R. P. Agapit, ex-ſupérieur-général, actuellement procureur-ſyndic, pour une expérience perſonnelle & autres.

Le R. P. Baſyle, de la maiſon de Charité de Charenton, expériences dont il a été témoin, notamment ſur la perſonne du chirurgien de la maiſon, dans une violente attaque de goutte.

Le R. P. Provincial de la maiſon de la Charité, rue des Saints-Peres.

Le R. P. Dom Bourdon, & autres de la maiſon de Saint-Germain-des-Prés.

M. l'abbé Jourdain, ancien ſupérieur général des Camaldules de Grosbois, rue & quai de la Vallée.

Le curé de Saint-Maclou, près Rouen.

M. l'abbé de la Farre, aumônier de S. A. S. Monſeigneur le duc d'Orléans, & Prieur de Saint-Martin.

M. l'abbé de Luſcan, grand-vicaire de Gap, maiſon de M. le marquis de la Granville, grande rue du fauxbourg Saint-Honoré, a adminiſtré l'Eau Médicinale à ſon domeſtique, qui étoit perclus de toute la partie inférieure du corps, & qui a recouvré l'uſage de ſes jambes, qu'aucun remede n'avoit pu lui procurer.

M. de Farraguet, receveur général des finances, rue Saint-Honoré, à l'hôtel de Noailles, goutteux de huit mois, & abſolument perclus des mains; quelques priſes d'Eau Médicinale l'ont rétabli & mis en état de ſe rendre à Valongne en Normandie, lieu de ſa recette générale des finances.

M. Barbier, rue des Deux-Portes Saint-Sauveur, à l'ancien hôtel de la Correſpondance générale; affligé depuis 22 ans d'une goutte qui lui interdiſoit ſix à ſept mois de ſuite l'uſage des membres, avec enflure extraordinaire & douleurs inſupportables de ſciatique au pied gauche, ſujet encore à des coliques néphrétiques; ſe trouve aujourd'hui dans un état auſſi ſatisfaiſant qu'il eſt poſſible. On a obſervé que dans l'uſage des premieres priſes d'Eau Médicinale, les deux talons ſe ſont ouverts,

& qu'il en eſt ſorti une craie ſolide qui a été extirpée en partie par les ſoins d'un homme de l'art. Pendant un tems aſſez conſidérable, M. Barbier a éprouvé des ſueurs d'une odeur forte, qui formoient un endui crétaſſé ſur ſon gillet de flanelle : il eſt dans un état tel qu'il peut vaquer à ſes affaires.

Madame de Rougerie aux Tuileries, cour de Madame de Brionne a fait uſage de l'Eau Médicinale, à l'occaſion d'une maladie très-ancienne qui avoit réſiſté à la plus ſavante Médecine : elle a obtenu le parfait rétabliſſement de ſa ſanté.

MM. les comte & abbé de Marchangy, ſous les avis & conſeils du R. P. Potentien.

M. le marquis d'Aſnieres, rue des petits Auguſtins, pour un malaiſe fatiguant qui étoit la ſuite d'un ancien dérangement de ſanté & d'obſtructions.

M. Pothonnier, négociant, rue Saint-Martin, près celle aux Ours.

M. l'abbé Ricouart, pour avoir pris l'Eau Médicinale, l'avoir conſeillée & vu prendre à d'autres avec ſuccès.

M. Mouette pere, ancien notaire, ſecrétaire du roi, âgé de plus de 80 ans, a pris de l'Eau Médicinale dans des attaques de goutte avec le plus grand ſuccès.

M. Décorpin, pour expériences perſonnelles, & ſur autres perſonnes dans ſa terre, rue du Puits, près celle Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

M. de Boisneuf, ſecrétaire du roi, rue Sainte-Avoie.

Le cuiſinier de l'ambaſſadeur d'Hollande, en ſon hôtel, guéri d'une maladie ancienne & compliquée.

M. Herault, avocat général de la cour des Monnoies, rue de la Tixéranderie.

Madame la préſidente de Buſſy.

M. le comte des Fontaines, rue Saint-Louis au marais.

M. de la Marque, négociant, rue Saint-Bon.

M. le marquis de Faudoas, à Bayeux.

La dame Dartuis, tenant un bureau de regrat de ſel, rue du Four, près la grille du marché Saint-Germain, a été guéri d'une

ulcere à l'œil gauche, à la ſuite d'une rougeole, par les ſoins & tous les conſeils d'un homme de l'art.

M. Dupont, contrôleur des fermes du roi, rue d'Orléans, vis-à-vis le presbytere Saint-Médard.

M. de Moncrif, rue de Thorigny, vis-à-vis l'hôtel de Juigné.

Madame Framboiſier, même maiſon.

Le Pere Saint-Simon de l'Oratoire, maiſon de S. Magloire, fauxbourg Saint-Jacques.

M. Dertiſy, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, rue Baſſe du Rempart, pour diverſes expériences. Il connoît particuliérement la perſonne qui a été témoin oculaire de la guériſon d'un chien enragé, opérée par l'Eau Médicinale, adminiſtrée par M. Planſon, capitaine d'infanterie, à la ſuite du régiment de Poitou : ce témoin s'appelle M. Gériſy, & demeure place royale, quartier Saint-Antoine.

M. de Martincourt, à Sucy en Brie.

M. Bunel, écuyer de la grande-écurie du roi.

Madame Chenorrier, rue Sainte-Appoline.

M. le comte de l'Ammerville, à Saint-Germain-en-Laye.

M. le curé de Chevannes, près de Mennecy.

M. de Vilpérou, officier aux gardes au dépôt.

M. de Boucherres, écuyer de main du roi.

M. de la Boiſnetierre, capitaine des invalides, à l'Hôtel.

M. Oizille, marchand orfevre, pont Notre-Dame.

M. Berthier, Marchand tapiſſier, place des Victoires.

M. Sermenté, chanoine régulier de la congrégation de France, maiſon de Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

M. Dodelin, armateur, à l'Orient.

Madame la comteſſe de Liſemore, aux dames de la Croix, cul-de-ſac de Guimenée.

La femme d'un perruquier, fauxbourg Saint-Denis, près les petites-écuries du roi, guérie d'un mal de tête de pluſieurs années, & d'une inſomnie qui la menaçoit de mort, après tous les traitemens les mieux réfléchis, auxquels cette maladie avoit

réſiſté

réſiſté. Cette cure a eu pour témoins MM. Paté & Santerre, inſpecteurs de police, qui demeurent même maiſon.

M. Santerre, inſpecteur de police, pour la guériſon d'un de ſes enfans en maladie grave, & autres expériences faites ſous ſes yeux ſur pluſieurs autres perſonnes.

M. de Leſcare, inſpecteur de police, rue du Bacq, à l'ancien hôtel des Mouſquetaires.

M. de Vilpart, ancien inſpecteur de police, à Provins en Brie.

M. Bellery, ingénieur de monſeigneur le comte d'Artois, rue Saint-Denis, près l'ancien Grand-Cerf.

M. l'abbé Bourillon, aumônier du roi, à la Savonnerie de Chaillot.

Mlle. Bouillerot, au presbytere de Saint-Gervais.

M. le marquis de Forget, rue de la Ceriſaie.

M. Sauty, rue Notre-Dame-des-Victoires.

M. Linx, valet-de-chambre de monſeigneur le duc d'Orléans, à Villers-Cotteret.

M. l'abbé Dugué, maître de muſique de Notre-Dame.

M. Deſprez, organiſte de Saint-Méry.

M. d'Attermatte, maréchal des camps & armées du roi.

Madame de Bercy, en ſa terre de Bercy.

M. Chevalier, limonadier, au coin des rues Saint-Honoré & du Roulle.

M. Doré, ancien négociant, rue Saint-Honoré, près Saint-Roch.

Madame Roſſignol, rue de Richelieu, près les bains d'Orléans.

M. Beurelin, valet-de-pied de monſeigneur le prince de Conti; il a été guéri d'une maladie de peau très-ancienne, qui avoit réſiſté à tous les remédes, à l'hôtel du prince, rue Grenelle Saint-Germain.

M. de la Bapaumerie, rue de

M. le comte de Chavannes.

M. de Mondebret, maître des comptes, & madame ſon épouſe, rue Boucherat, près celle Xaintonge.

M. le baron de Villers, à Verſailles.

Madame Ternier de la Ribere, vieille rue du Temple, près celle des Roziers.

M. Robillart, maître des comptes, vieille rue du Temple, près celle de Saint-François, a éprouvé un ſoulagement notable de douleurs rhumatiſmales très-aiguës.

Le ſieur Galland, maître plombier, à l'orme Saint-Gervais, guéri d'une goutte rébelle & ancienne.

M. Leſec, commis au bureau des affaires étrangeres.

MM. de Montallan & Alléon, négocians à Lyon.

M. Fortin, directeur de la poſte, à Nogent-le-Rotrou.

Pluſieurs dames dans le monaſtere des religieuſes de la Viſitation, rue Saint-Jacques; des religieuſes Carmélites de Saint-Denis; des dames de la Croix, rue de Charonne; du Val-de-Grace; des dames religieuſes Urſulines de Mantes.

Le baron de Ronceray, le marquis d'Eſpinoze, le baron d'Ogny, le marquis de Château-Morin, madame la comteſſe de Maillet, madame la comteſſe d'Argouges, &c. &c.

M. Coſſeron, négociant & échevin, rue Thibotodée.

M. Arconnet, directeur de la ferme du tabac, au bureau du tabac, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

M. Gally, tréſorier de M. le duc de Chartres, petit-hôtel des écuries, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

M. de Montauban, négociant, rue Saint-Denis, vis-à-vis Saint-Magloire, pour une fiévre réglée; &, même maiſon, une dame de ſes locataires, pour un aſthme ancien qui la menaçoit, au dire des perſonnes de l'art, d'un danger prochain.

M. Delaunoy, receveur des capitations & autres impoſitions royales, à Rouen.

M. Maillotti, graveur, pour la goutte dont il étoit fort incommodé, d'après les conſeils de M. Cadet, maître en pharmacie, rue Saint-Honoré.

M. Dumeſnil, chef de bureau de la ferme générale, hôtel Bretonvilliers.

M. Mignon, apothicaire, à la Ferté-ſous-Jouarre.

M. de Vannerel, commis au bureau de la marine, cloître Saint-Louis, rue Saint-Paul.

Madame

Madame Anſon, hôtel de la recette générale des finances, rue Sainte-Avoie.

M. Lemoine, architecte de la marine, rue & hôtel des Urſins.

M. Leroy, horloger du roi, rue Saint-Denis.

M. de la Glenne, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis.

M. Langlois, maître des comptes.

M. l'abbé Duc, chanoine de Notre-Dame.

M. Hochereau, officier major de la garde de Paris.

M. Grimperel, caiſſier de M. Demanſuy, banquier, rue de Richelieu, guéri radicalement, avec cinq priſes d'Eau Médicinale, d'une violente attaque d'apoplexie.

M. Germain de Villeplat, inſpecteur général des poſtes, à Valence en Dauphiné.

M. le Chevalier de Calbiac.

M. Mallet, capitaine au régiment de Bourgogne, à Saint-Quentin.

M. le baron de Roquefort, rue de Richelieu, au coin de celle des Filles de Saint-Thomas.

M. de la Place, ancien auteur du mercure de France, rue neuve des Filles de Saint-Thomas.

M. Langlois de Pommereuſe, conſeiller au parlement, rue Chapon.

M. Collart du Tilleul, l'un des ſecrétaires de la police.

M. Lehoux, inſpecteur de police, rue Bertin-Poirée, pour un nombre d'eſſais qu'il a généreuſement fait en faveur des pauvres, notamment ſur une femme dont le bras ulcéré menaçoit de ſe gangrener, & que les perſonnes de l'art avoient jugé devoir être amputé; & encore pour une dame de ſa maiſon, qu'une plaie ſcorbutique à la jambe retenoit depuis un tems conſidérable dans un traitement rigoureux, tant par le régime que par l'adminiſtration continuels des remedes internes & externes. Il a ſous les yeux, & aidé de l'avis & des conſeils de M. Bellier, maître en chirurgie, procuré à cette dame un rétabliſſement parfait de ſanté dont elle jouit depuis

pluſieurs mois, à la grande ſatisfaction d'une infinité de perſonnes qui la connoiſſoient.

M. Sommellier, inſpecteur de police, rue Thibotodée, pour anciens eſſais & expériences faites, tant à ſon égard que ſur d'autres perſonnes.

M. Coullongeon, rue des Foſſés de M. le Prince; & madame Rolland, place royale, quartier Saint-Antoine, ont éprouvé, tant ſur eux-mêmes que ſur pluſieurs autres perſonnes, l'efficacité de l'Eau Médicinale, pour indiſpoſitions continuelles de la part de M. Coullongeon, & maladie grave & très-ancienne, de la part de madame Rolland.

Les deux perſonnes ſuſnommées ont été les témoins, étant en leurs maiſons de campagne à Sceau-du-Maine, d'une cure très-ſurprenante, opérée ſous leurs yeux, avec la ſeule Eau Médicinale, ſur l'enfant d'un particulier abandonné abſolument, & ſans reſſource du côté des moyens de l'art. Cet enfant, d'environ ſept à huit ans, étoit confié à une garde dans une chambre audit lieu; il étoit dans un état de maraſme affreux, ſuite d'une maladie très-compliquée : dans cet état déja déſeſpéré, il lui étoit ſurvenu deux boſſes fort élevées & très-dures; l'une ſur la poitrine, l'autre vers la région des reins. A l'aſpect d'une ſituation ſi déplorable, une des ſœurs de la charité de la paroiſſe, convaincue de la puiſſance de l'Eau Médicinale dans les cas déſeſpérés, par des expériences dont elle avoit été le témoin, conſeilla à la garde de ce malheureux enfant, l'uſage de l'Eau Médicinale; d'après ce conſeil, on adminiſtra ce remede à l'enfant, d'abord à très-petites doſes, & en augmentant peu à peu. Les deux dépôts qui formoient les boſſes dont on a parlé, diſparurent. L'enfant reprit vigueur, & en très-peu de tems il a recouvré la meilleure ſanté dont il jouit depuis pluſieurs mois, & il eſt entre les mains de ſes parens.

M. de Saint-Aubin, demeurant Quai d'Orléans, près la rue Regrattiere au N°. 16, Iſle Saint Louis, paralytique & perclus, après avoir eſſayé toutes les reſſources de l'art, a été tellement ſoulagé par l'uſage de l'Eau Médicinale, qu'il

eſt en état de marcher. M. Marchais, Auditeur des Comptes; & M. Vaſſous ont été témoins de cette cure.

Nota. On a mal à propos, dans le premier recueil, daté la lettre du n°. 48 de *Pithiviers*; la lettre originale porte, *de Bonne, près Bois-Commun.*

OBSERVATIONS

Sur les propriétés de l'Eau Médicinale, découverte par M. Husson, ancien Officier au Service du Roi, réſidant à Sedan.

L'Eau Médicinale eſt l'extrait ſimple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes. Cette découverte a été faite il y a douze ans; depuis cette époque, les expériences en ont conſtamment prouvé l'efficacité & l'utilité.

La vertu principale de cette Eau eſt de purifier complettement la maſſe du ſang & de ſe porter directement ſur le local affligé; c'eſt ainſi qu'elle opere la guériſon de maladies contraires.

Ce remede leve les obſtructions, diſſipe les maladies de congeſtion, comme la goutte, la ſciatique, le lait répandu, & généralement toutes les maladies qui procedent du vice du ſang ou des humeurs, ſurtout lorſque ces maladies ne ſont point trop invétérées, & que la nature, dans le malade, eſt encore aſſez forte pour agir conjointement avec le remede.

Les effets de cette Eau ſont toujours en raiſon de la qualité, plus ou moins viciée de l'humeur, de ſa

tenacité

ténacité & de ſon ancienneté. Son action eſt plus ou moins vive, ſes effets plus ou moins prompts dans de certains ſujets, que dans d'autres.

L'Eau Médicinale eſt d'une grande reſſource dans les cas difficiles, critiques, & lorſque les remedes connus ſont impuiſſans. * Une priſe ou deux font ſouvent ceſſer les dangers qui réſultent des fiévres putrides inflammatoires, des Petites-Véroles & des maladies compliquées, qu'elle prévient & dont elle diſſipe les dépôts.

Cette Eau n'eſt point émétique, encore qu'il y ait des cas où elle faſſe vomir; elle ſupprime les vomiſſemens, même le *Cholera-Morbus*. Amie de la nature elle n'attaque point les ſolides, mais ſeulement les liquides ſuperflus : elle découvre des maladies ignorées, & qui échappent ſouvent à la connoiſſance des Médecins les plus habiles. L'Eau Médicinale, indépendamment de ſa vertu purgative, a encore la propriété de guérir, en certains cas, ſans évacuer, ſurtout lorſqu'elle eſt adminiſtrée en *altérant*. On obſerve que cette Eau n'eſt point propre aux Pulmoniques & ne peut guérir la Paralyſie fixée; elle fait périr les vers, & notamment le *Tænia*, connu ſous le nom de Ver ſolitaire. N'agiſſant que ſur les fluides, elle ne peut guérir les Polipes, les Squirres, & autres excroiſſances internes.

Pluſieurs expériences prouvent que l'Eau Médicinale guérit l'Epilepſie & la folie accidentelles & récentes, qu'elle éloigne & modere les accès de celles invétérées.

* *Voir le Certificat ci-après.*

Nota.

Nota. Diverſes expériences ont conſtaté l'efficacité de l'Eau Médicinale dans les Epidémies, les Epizooties & la rage.

Elle a le même empire ſur les maladies pédiculaires & fievres vermineuſes, ainſi que ſur le ſcorbut.

Conduite & régime à obſerver dans l'uſage de l'Eau Médicinale.

Les perſonnes d'un tempérament échauffé, & difficiles à émouvoir ſe prépareront à l'uſage de ce remede, par un régime qui conſiſte à éviter les alimens mal-ſains, comme les ragoûts, pâtiſſeries, ſucreries, les laitages, les liqueurs, le café, le chocolat, les viandes noires, *notamment les œufs ;* il faut faire concourir ce régime avec quelques boiſſons délayantes & les lavemens. L'Eau Médicinale ſe prend le ſoir, en ſe mettant au lit, à la doſe de deux gros, ou deux cuillerées à café, dans deux cuillerées à bouche d'eau commune froide, ſans avoir ſoupé, ou trois heures après un léger repas; ce remede n'agit ordinairement que huit heures après l'avoir incorporé. Le lendemain, dès que l'effet de ce remede ſe manifeſte, à chaque évacuation il faut boire du thé léger, ou du bouillon aux herbes, ou une limonade cuite, *au choix & au goût du Malade.* Si à l'occaſion de l'effet du remede, on éprouve *des nauſées, des malaiſes, vomiſſemens,*

miſſemens, abondantes évacuations, ou des révolutions; il ne faut nullement s'en inquiéter, ces ſortes d'états, ſuite ordinaire de l'embarras dans les premieres voies, durent au plus vingt-quatre heures, & arrivent rarement, après lequel tems, on éprouve du ſoulagement. Les ſujets échauffés & nerveux ſubiſſent ordinairement des révolutions, ſur-tout lorſqu'ils ne ſont pas aſſez préparés. Mais dans tous les cas, ſans aucun danger, les ſuperpurgations ne ſont pas à craindre.

Si, à la premiere priſe de cette Eau, on n'eſt pas, ou ſi on eſt peu purgé, alors il faudra reprendre une même doſe quatre jours après au ſoir : ſi au contraire ce remede a opéré de grands effets, on attendra huit jours, avant que de réitérer & l'on continuera ainſi, de huit jours en huit jours, juſqu'à parfaite guériſon.

Les tempéramens faciles à émouvoir, pourront prendre ce remede ſans aucune préparation, en ſe conduiſant, comme il vient d'être dit. Dans les cas ſubits d'apopléxie, léthargie, catalepſie, paralyſies, accès de goutte, colique d'eſtomac & d'entrailles & néphrétiques, d'indigeſtions, fiévres violentes, tremblemens, irritations de nerfs cauſées par la vapeur du mercure, du plomb, & du broyement du verd-de-gris, de céruſe & autres poiſons, on doit adminiſtrer deux ou trois cuillerées à café, ſuivant l'âge, la force & le tempérament du malade, ſans égard ſi le ſujet a mangé ou non, & le laiſſer tranquille. Les enfans à la mamelle ſeront purgés ſi l'on fait prendre l'Eau Médicinale aux nourrices. Quant aux enfans ſevrés juſqu'à 12 ans, ainſi que les perſonnes exténuées

nuées & très-délicates, on leur fera prendre le remede depuis une demi-cuillerée à café, juſqu'à une cuillerée & demie au plus; les femmes enceintes pourront faire uſage de ce remede au commencement & dans tout le cours de leur groſſeſſe : elles éviteront les maladies de leur état, l'accouchement ſera moins douloureux & moins laborieux. Cette Eau peut être priſe pendant le tems des regles qu'elle favoriſe, ainſi que dans le tems critique, dont elle prévient & écarte les dangers. L'expérience prouve qu'elle eſt ſpécifique contre *les fleurs blanches*, les dartres, les écrouelles, dans les maux vénériens.

L'Eau Médicinale ſe prend en *altérant*, c'eſt-à-dire, à très-petites doſes de demi-cuillerée, le matin à jeun ou le ſoir deux heures après un ſouper léger, dans un peu de vin, de bouillon, ou de thé, pluſieurs jours de ſuite. Cette maniere d'en uſer convient aux perſonnes difficiles à émouvoir pour ſe préparer à ſe purger, ainſi qu'à ceux que les affaires privent de tout loiſir, dans les cas d'épuiſement, de convaleſcence, de pertes, de dyſſenterie, d'hydropiſie & d'aſthme, dans les affections nerveuſes, les dérangemens d'eſtomac, ainſi que dans les infirmités de la vieilleſſe. Dans tous ces cas ſi l'on eſt purgé ſenſiblement, on mettra quelques jours d'intervalle.

Cette Eau ſe donne encore avec ſuccès en lavement, dans les cas de conſtipations, d'ardeurs d'entrailles & dans les maux de reins. On doit avant prendre un lavement d'eau naturelle; après l'avoir rendu, on mettra dans un demi lavement deux ou trois gros d'Eau Médicinale, que l'on gardera à peu

près

près une demi-heure : cette maniere d'en uſer, eſt dans tous les cas une reſſource de plus pour les perſonnes qu'une répugnance invincible empêchent de ſe purger autrement.

*Lettre de M. CADET, de l'Académie des Sciences, Apothicaire, à Madame la Marquiſe de l'ESCALOPIER, contenant le rapport de l'analyſe de l'*Eau Médicinale.

MADAME LA MARQUISE,

J'AI l'honneur de vous adreſſer l'analyſe que vous avez deſirée de M. Parmentier & de moi, vous pouvez être sûre, que nous y avons porté l'un & l'autre la plus grande attention.

Je ſuis avec reſpect, &c. &c.

Ce 24 Mai 1782.

Madame la Marquiſe de l'E.... deſirant ſavoir ſi un remede dont elle dit être contente des effets, ne contient point de minéraux ou autres ſubſtances contraires à la ſanté, a chargé MM. Cadet & Parmentier de l'examiner, & de lui en donner leur avis.

Ce remede eſt une liqueur tranſparente, de couleur de Bierre un peu foncée, dont l'odeur & le goût reſſemblent beaucoup au Vin d'Eſpagne, mais ayant une ſaveur amere, qui annonce la préſence d'une matiere extractive végétale obtenue par la voie de l'infuſion.

Nous

Nous avons employé enſuite les réactifs les plus puiſſans en chymie pour tâcher d'y découvrir des matieres métalliques, telles que préparations mercurieles, arſénicales, cuivreuſes, antimoniales, &c.

La maniere rigoureuſe dont nous avons procédé, tant ſur la liqueur que ſur celle rapprochée par l'évaporation, nous fait prononcer affirmativement qu'elle ne contient rien de ſemblable.

Quant à la ſubſtance amere végétale, dont participe cette liqueur, qui paroît avoir un vin d'Eſpagne pour baſe, il eſt impoſſible à l'Art de pouvoir déterminer la plante, ou les plantes dont elle a été extraite.

Il réſulte de cette analyſe, que le remede dont il s'agit, ne renferme rien de Métallique ni de corroſif, & que ſi Madame la Marquiſe de l'E..... eſt contente de ſes effets, ainſi qu'elle l'aſſure, elle peut continuer d'en uſer avec la plus grande confiance.

Fait à Paris, ce 24 Mai 1782.

Signé, Parmentier & Cadet.

Je déclare que la liqueur mentionnée au préſent rapport d'analyſe de MM. Cadet & Parmentier, eſt le remede de M. HUSSON, ancien Officier, réſidant à Sedan, connu dans le public ſous le nom d'*Eau Médicinale.*

Fait à Paris, ce 24 Mai 1782.

Signé, D.....P..... l'E.....

Nous ſouſſigné Jean-Marie Collet, Docteur en Médecine

Médecine de l'Univerſité Ludovicée de Montpellier, ancien Profeſſeur Royal de Phyſique en ladite Univerſité, Conſeiller du Roi, ſon Médecin ordinaire aux Bailliages & Siége Préſidial de Troyes, Doyen du Collége de Médecine de la même ville, Aſſocié & Correſpondant de la Société Royale de Médecine, certifions que depuis pluſieurs années, nous ferions uſage de l'Eau Médicinale de M. Huſſon, dans le traitement de différentes maladies; que loin de nous être apperçu d'aucuns effets contraires & dangereux, nous l'aurions donnée & vu donner aux malades avec le plus grand ſuccès, dans des cas graves & même déſeſpérés, ainſi qu'en temps & lieux, nous le ferons apparoître par le détail de nos obſervations multipliées.

A Troyes, le 6 Janvier 1783.

Signé, COLLET, D. MM.

A BOUILLON, DE L'IMPRIMERIE DE J. BRASSEUR.